

C. Dziatko.



Handwritten text:
Ehrfurchtswoll
der Vfr
Thomas

LA SYNTAXE DU FUTUR PASSÉ DANS TÉRENCE.

Extrait de la *Revue de l'Instruction Publique.*

Tome XIX. 6^e Livraison.

109 2
109 2
109 2

316
Yt

LA SYNTAXE

DU

FUTUR PASSÉ

DANS TÉRENCE

PAR

^{paul}
P. THOMAS.

1^{re} PARTIE.

88901
30/9/07

GAND,

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS, 66.

1876.

LA SYNTAXE DU FUTUR PASSÉ DANS TÉRENCE.

§ 1.

Le futur passé possède dans la langue latine une importance qu'il est loin d'avoir dans la langue grecque ¹. Tandis qu'en grec il ne se trouve qu'à la voix passive et n'est d'ailleurs que d'un usage fort restreint, il occupe une place respectable tant dans le système de la conjugaison que dans la syntaxe latine. Il existe, en effet, à la voix active et à la voix passive; il a à l'actif une double flexion : la flexion en *-so* et la flexion en *-ero*; et à cette richesse de formes correspond une richesse non moins grande dans l'emploi syntaxique qu'ont fait du futur passé toutes les périodes de la latinité. Nous disons *toutes les périodes de la latinité*. Il semble qu'un temps comme le futur passé, qui exprime une nuance si délicate de la pensée, une conception si compliquée de l'esprit, l'union de deux notions qui paraissent se contredire et s'exclure, n'ait dû prendre naissance qu'à une époque où la langue était parvenue à un certain degré de maturité philosophique, et qu'il ait dû surtout se développer dans le style littéraire, qui vise à la finesse et à la correction, et dans le langage savant, qui exige l'exactitude mathématique et la précision rigoureuse. Et pourtant il n'en est rien. Sans parler ici de l'origine reculée de la flexion en *-so*, c'est à l'aurore de la littérature latine, c'est dans le langage familier, dans le style

¹ WESTPHAL, *Die lateinische Verbalflexion*, p. 3, Jena, 1873.

de la conversation, dont les comiques nous reproduisent fidèlement l'image, que le futur passé s'est en quelque sorte épanoui dans tout son éclat et dans toute sa variété; les âges suivants, loin d'ajouter à cet antique héritage, en ont laissé se perdre une notable partie. Il ne faut guère songer à expliquer ce curieux phénomène, mais il est utile de le constater et de l'analyser.

L'étude de l'emploi du futur passé dans les anciens monuments de la langue latine est donc particulièrement intéressante. Du vaste champ qui s'offrait à nous, nous avons choisi le coin le plus nettement délimité et le plus facile à défricher: la syntaxe du futur passé dans Térence. Nous avons naturellement pris pour base de notre travail l'apparat critique d'Umpfenbach ¹. — La question du futur passé dans l'ancien latin a été traitée spécialement par Lübbert ².

Madvig avait auparavant publié sur le même sujet une dissertation que nous ne connaissons malheureusement que par ce qu'en a dit Lübbert et par le résumé qu'en a fait Lorenz ³. Holtze a réuni un grand nombre d'exemples du futur passé dans sa *Syntaxis priscorum scriptorum latinorum usque ad Terentium* ⁴. Mais, comme le dit Studemund ⁵, « *variarum structurarum exempla congegit magis quam digessit.* » Draeger ⁶ a mis plus d'ordre dans la matière qui nous occupe, mais il est loin d'être complet. Nous espérons donc que ce nouvel essai ne sera pas complètement inutile.

§ 2.

Le futur passé implique la combinaison de deux idées: celle

¹ P. TERENTI COMEDIAE. Edidit et apparatu critico instruxit Franciscus UMPFENBACH. Berolini, 1870.

² *Grammatische Studien: I^{er} Theil, Der Coniunctiv Perfecti und des Futurum exactum im älteren Latein*, von Ed. Lübbert. Breslau, 1867.

³ Dans son édition de la *Mostellaria* de Plaute (Berlin, 1866), note sur le v. 573 = 590 Ritschl. — La Bibliothèque Royale de Bruxelles ne possède ni les *Opuscula* de Madvig, ni ceux de Ritschl.

⁴ Vol. II, p. 82-88. Lipsiae, 1862.

⁵ *Studien auf dem Gebiete des archaischen Lateins*, Prooemium, p. XI. Berlin, 1873.

⁶ *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, I^{er} Band, § 138 (p. 257-261). Leipzig, 1874 (1^{re} édition).

du futur et celle du passé. Cette combinaison peut se faire de deux façons différentes :

Une action future est envisagée comme passée.

Une action passée est envisagée comme future.

Dans le premier cas, l'action est du domaine de l'avenir, et elle est considérée comme réalisée, comme accomplie, comme terminée dans ce domaine.

Dans le second cas, l'action appartient au passé, mais elle appartient aussi à l'avenir par ses conséquences : comme action donnée, elle est finie, réalisée, passée; mais il s'y rattache des circonstances, il en découle des résultats qui font corps avec elle et qui la prolongent dans le temps futur. De cette seconde combinaison, il ne se trouve aucun exemple dans Térence ¹.

Reprenons la première combinaison : une action future est considérée comme réalisée.

L'action future peut être considérée comme réalisée en elle-même, abstraction faite de toute autre action : emploi absolu du futur passé.

L'action future peut être considérée comme réalisée, comme passée par rapport à une autre action exprimée dans la même phrase ² : emploi relatif du futur passé.

Entre le futur passé absolu et le futur passé relatif, se place ce que j'appellerai *le futur passé en apparence absolu*. Cette

¹ Lorenz (dans son édition de la *Mostellaria* de Plaute, note sur le v. 1099 = 1113 R) cite, comme renfermant un exemple du futur passé marquant le résultat futur d'une action déjà accomplie, ce vers de Térence. ^d (*Antr.* 641) : ... *Molestus certe ei fuero atque animo morem gessero*. Mais ce qui précède et le sens général du passage montrent à Pévidence qu'il s'agit au contraire d'une action future, existant seulement dans la pensée. Charin se demande s'il doit accabler Pamphile de reproches (v. 639 sqq) : *Sed quid agam? adcamne ad eum et cum eo injuriam hanc expostulem? Ingeram mala multa?*... Le subjonctif délibératif indique assurément que Charin est loin d'avoir mis son projet à exécution. Il poursuit : *Atque aliquis dicat : « Nihil promoveris : » Multum : molestus certe ei fuero, etc.* Il envisage donc les résultats de l'acte *qu'il médite*, du coup de tête *qu'il se dispose à faire*. V. *infra*, § 4, III, 1), a).

² Nous entendons par *phrase* l'énoncé d'un jugement principal avec les jugements accessoires qui peuvent s'y rattacher : la phrase forme un tout indépendant dans la suite du discours ; et nous entendons par *proposition* un *membre de phrase*.

troisième catégorie comprend les cas où l'action exprimée au futur passé est en rapport avec une autre action exprimée non dans la même phrase, mais dans une phrase précédente : la liaison des idées se présente alors sous la forme parataxique, mieux appropriée au langage familier, et par conséquent au style comique, que l'hypotaxis de la période oratoire.

L'emploi absolu du futur passé a dû précéder l'emploi relatif. Primitivement tous les temps étaient absolus, c'est-à-dire qu'ils exprimaient le temps de l'action par rapport au sujet qui parle; plus tard seulement se développa l'idée des temps relatifs, par lesquels le temps d'une action est déterminé par rapport à une autre action ¹. Nous commencerons donc par le futur passé absolu.

§ 3. — *Le futur passé absolu.*

Le futur passé absolu exprime une action future considérée comme réalisée, indépendamment de toute autre action. La pensée va donc au-devant de l'évènement, l'imagination le prévient. Cet état presque violent de l'âme, cette surexcitation qui franchit les barrières du temps, se rencontrent souvent dans le langage de la conversation. Le style familier tend naturellement à l'exagération; la communication et l'échange des idées par le dialogue imprime à nos facultés une activité particulière. De là, l'emploi fréquent du futur passé absolu chez les comiques latins. On voit que le futur passé exprime alors moins l'idée de temps que celle d'intensité; en d'autres termes, l'action future est considérée moins par rapport à telle époque déterminée où elle devra se réaliser, que par rapport aux chances qu'elle a de se réaliser. En effet, le futur appartenant au domaine du possible, n'était pas tenu originairement pour un temps véritable : il exprimait plutôt une action existant dans la pensée, par conséquent plus ou moins possible, plus ou moins réalisable ². Le futur passé absolu marque le plus haut degré de possibilité pour l'action future, puisqu'il la représente comme déjà réalisée.

Partant de ce principe, nous pouvons diviser comme suit les exemples que nous fournit Térence : certitude (l'action se

¹ Lübbert, p. 1 sqq, 98 sqq.

² Lübbert, p. 1 sqq, 81 sqq.

réalisera *certainement*) et imminence (l'action se réalisera *bientôt* -qqe fois avec l'idée accessoire de *facilité*).

quelques

I. *Certitude*. — Le futur passé absolu exprime l'assurance énergique que l'action projetée se réalisera.

1. Telle est notamment la valeur de la forme *faxo*, qui mérite un examen spécial.

Dans les exemples que nous avons de l'emploi du futur passé absolu, nous rencontrons partout les formes en *-ero* (pleines ou syncopées) : les formes du futur passé en *-so* ne s'emploient jamais à la 2^e ni à la 3^e personne dans des phrases absolues qui expriment une assertion directe appartenant au domaine de l'avenir, ces formes de la 2^e et de la 3^e personne étant réservées pour les propositions subordonnées conditionnelles ¹. Il en est autrement de la 1^e personne du singulier du futur passé en *-so* : elle sert, dans des phrases absolues, à exprimer une action future qu'on se représente comme réalisée, abstraction faite de toute idée de condition : celui qui parle est, en effet, à même, plus que personne, de déterminer le degré de certitude qu'il faut attribuer à ses actions futures ². Cet emploi absolu de la 1^e personne du singulier du futur passé en *-so* se rencontre sinon exclusivement ³, du moins le plus souvent dans *faxo*. La forme *faxo*, si fréquente dans les comiques, est une locution du langage familier. Le futur passé marque ici une

¹ Lübbert, p. 80 sqq, 95 sqq. La forme *faxis* dans une proposition principale est plus que douteuse Eun. 311 : *Faxis nunc promissa appareant*. Telle est la leçon du *Codex Bembinus* (A) confirmée par le grammairien Cledonius (p. 1916) : *Faxo, faxis*. TERENTIUS : *Faxis nunc promissa appareant*. Et cette leçon a été reçue par Klotz. *Faxis* serait alors un futur passé exprimant soit un ordre, soit une certitude. Mais il vaut mieux écrire avec Bentley, Fleckeisen, Umpfenbach, d'après tous les autres mss : *fac sis*, i, e, *fac si vis* (A corr. rec. FAXIS. — « Quin et in » Bembinus est glossema indicans dictum esse FAXIS pro FAC SIS. » « Faërnus *ad. h. l.* — Pseudo-Asconius in Divin. p. 101 Or. *fac ut promissa appareant*) ». — Le *Codex Bembinus* a d'autant moins d'autorité ici, qu'il donne encore FAXIS au lieu de FAC SIS (*sis* = 2^e p. s. subj. prés. de *esse*) dans un autre passage où cette leçon est évidemment erronée : Eun. 196 : *Meus fac sis postremo animus, quando ego sum tuos*.

² Lübbert, *l. cc.*

³ Lübbert, p. 96-97.

certitude : « j'aurai fait » = « je ferai certainement » ; de là, le sens de : « j'en réponds, tu peux y compter. » Dans cette signification particulière, *faxo* se construit de deux manières différentes :

- A) Avec un futur; *faxo* est alors comme entre parenthèses, et nous avons deux propositions indépendantes juxtaposées : parataxis.
- B) Avec un subjonctif qui
- a) Tantôt dépend de *faxo* (*ut* est sous-entendu) : « je ferai certainement en sorte que... » : hypotaxis
 - b) Tantôt est un subjonctif indépendant, soit potentiel, soit hypothétique : parataxis ¹.

Le sens diffère selon qu'il y a hypotaxis ou parataxis.

Dans le premier cas, l'emploi d'un subjonctif dépendant de *faxo* implique l'idée de subordination d'une part, de contrainte de l'autre : le sujet de *faxo* exerce une action plus directe, plus puissante, plus despotique, sur le sujet de l'autre verbe.

Dans la parataxis, au contraire, qui dénoue ou relâche les liens qui unissent *faxo* au verbe sur lequel il porte, *faxo* exprime simplement une coopération à la production d'un effet et la certitude que l'effet aura lieu, ou même cette certitude sans coopération du sujet de *faxo*.

Toutefois la nuance est souvent difficile à saisir, et il semble que *faxo* puisse s'employer à peu près indifféremment avec une proposition dépendante ou avec une proposition indépendante. Ces difficultés et ces doutes sont encore augmentés par l'incertitude du texte. En effet, pour les verbes de la 3^e et de la 4^e conjugaison, les manuscrits varient sans cesse entre le subjonctif présent et le futur simple : ainsi, au même endroit, les uns donnent *visas, scias, audias*, les autres *vises, scies, audies*. Comme l'indicatif du futur simple est de beaucoup le plus fréquent, et qu'on ne trouve aucun exemple du subjonctif présent de la 1^e et de la 2^e conjugaison avec *faxo*, Madvig a pensé qu'il fallait toujours admettre le futur simple de la 3^e et de la 4^e conjugaison, donner par conséquent la préférence, lors-

¹ Nous ne pouvons admettre avec Lübbert (p. 101) que *dans tous les cas* le verbe au subjonctif soit indépendant; en d'autres termes, qu'il y ait toujours parataxis. Cf. Spengel ad *Andr.* 854 (Berlin, 1875).

qu'il y a doute, aux manuscrits portant *vises, scies, audies*, et ne pas reculer, le cas échéant, devant le léger changement de *a* en *e*. G. Hermann a défendu l'emploi du subjonctif avec *faxo*, et a fait surtout valoir contre Madvig les passages qui renferment le subjonctif *sit*; dans ceux-là, en effet, toute confusion entre le futur simple et le subjonctif présent est impossible ¹.

Nous avons dans Térence trois exemples certains où *faxo* est construit avec le futur simple indépendant (parataxis) :

Eun. 285 : Ne tu istas *faxo* calcibus saepe *insultabis* frustra.

Phorm. 308 : Iam *faxo* hic *aderit*.

Phorm. 1055 : Iam hic *faxo* *aderit*.

et deux exemples certains où il est construit avec le subjonctif présent dépendant :

Adelph. 209 : Tace, égomet *conveniam* ipsum : cupide
accípiat faxo atque etiam

210 Bene *dicat* secum esse *actum*.

(209. *accípiat jam faxo* BCD² EFP *jam* om D¹ G cum A)

Adelph. 846 : Atque ibi *favillae pléna, fumi ac póllinis*

847 : Coquendo *sit faxo* èt molendo

(847. SITET A, ^{*faxo*} *faxo* add. corr. rec.)

Dans deux autres exemples, les manuscrits varient entre le futur simple et le subjonctif présent :

Andr. 854 : Immo vero indignum, Chremes, jam *fácinus*
faxo ex me *audies*.

(*ex mem dices* C. corr. C² *audias* BDP)

Eun. 663. Iam *faxo scies*.

(*scias* BE²FGP).

Spengel remarque ² que Térence n'emploie le subjonctif présent que quand le verbe précède *faxo* (*Adelph.* 209 et 847), et qu'il se sert du futur simple dans le cas contraire (*Eun.* 285, 663. *Phorm.* 308, 1055). Cette observation est juste en fait, mais elle n'a pas une grande portée, et ne constitue qu'un criterium fort incertain, puisque Plaute nous offre des exemples contradictoires ³. Quoi qu'il en soit, les meilleurs manuscrits

¹ Lübbert, p. 101.

² Dans sa note sur le v. 854 de l'*Andrienne*.

³ *Poen.* IV, 2, 86 : *Quin prius* DISPERIBIT, FAXO, *quam etc.* Men.

(notamment A) portent *audies* et *scies* — ce qui s'accorde avec l'usage général de Plaute ¹. Ajoutons que dans les deux constructions de *faxo* avec le subjonctif qui se présentent dans Térence (*Adelph.* 209 et 847), il existe un rapport intime et direct entre *faxo* et le verbe dépendant. Dans le premier passage (*Adelph.* 209-210): *Cupide accipiat faxo atque etiam | Bene dicat secum esse actum*, Syrus prend l'engagement de faire en sorte, par ses paroles et ses manœuvres, que Sannion accepte et se déclare satisfait. Dans le second (*Adelph.* 846-847): *Atque ibi favillae plena fumi ac pollinis | Coquendo sit faxo et molendo*, il s'agit d'un acte d'autorité, d'une contrainte que le vieux Demea veut imposer à une malheureuse joueuse de luth; et l'idée est encore accentuée par les mots qui suivent (v. 847-849); *praeter haec | Meridie ipso FACIAM UT stipulam COLLIGAT; | Tam excocctam REDDAM atque atram quam carbost.* — Cette énergie d'expression n'a pas la même raison d'être au v. 854 de l'*Andrienne* ni au v. 663 de l'*Eunuque*. Il faut donc préférer *audies* et *scies*.

Enfin, *faxo* construit avec l'accusatif d'un nom joint au participe parfait passif d'un verbe équivaut au futur actif (simple) de ce verbe, mais avec plus de force et de vivacité, avec un plus haut degré de certitude. Cette construction se rencontre deux fois dans Térence :

Heaut. 341 : *Ademptum tibi jam faxo omnem metum.*

Phorm. 1028 : *Faxo tali eum mactatum atque hic est infortunio.*

(Pour ce dernier vers, le *Codex Bembinus* fournit seul ², la variante FAXOTALISITMACTATUS, confirmée par le scholiaste *ad h. l.* Cf Umpfenbach, *Praef.* p. XLIII. Mais ni cette variante ni la leçon ordinaire *eum mactatum* ne paraît s'ac-

326R : *Iam ego haec MADEBUNT FAXO.* 468 : *Non esse eam DICES FAXO.* 950 : *Helleborum POTABIS FAXO,* etc. Puis, *Amphitr.* 972 Fleck. : *FAXO haut quicquam SIT morae.* *Bacchid.* 864 : *FAXO se hau DICAT nanctam quam derideat,* etc. — En revanche : *Mil. gl.* 463 R : *Iam FAXO hic ERIT.* *Men.* 791 : *FAXO AMABIT amplius.* Puis, *Most.* 1133 : *ego FERARE FAXO,* etc.

¹ 10 fois le futur (6 fois la forme *scies* et 4 fois la forme *scibis*) et 4 fois seulement le subjonctif (*scias*). V. les exemples réunis par Lübbert, p. 101-102.

² Notons toutefois *tali* || ^{eū} || D, corr. D².

corder avec le commentaire de Donat, malheureusement très-altéré, sur notre passage. Voici sa note d'après Umpfenbach : « Donati Ed. pr. : *Faxo tali eum mactatum. « sumō »* pro eo » quod est « *eum.* » Sic frequenter veteres. Ennius : *omnes » corde patrem praebeant animoque paterno « Circumsuntui. »* » Umpfenbach ajoute : « *im scriptum fuisse conjecit Palmerius, » sum Ilbergius* ¹. » La conjecture d'Ilberg nous conduirait donc à la restitution de l'ancien accusatif *sum* pour *eum* : *Faxo tali sum mactatum atque hic est infortunio.* — Mais est-il vraisemblable que Térence ait employé cette forme archaïque ?

2. Le futur passé absolu sert à exprimer une promesse chaleureuse :

Heaut. 86 : Aut cónsolando aut cónsilio aut re júvero.

Remarquons surtout la forme *videro*.

Adelph. 538 : CT. Sýre, quid agimus? SY. Fuge modo intro, ego *videro*.

Adelph. 845 : MI. Modo fácito ut illam sérves. DE. Ego istuc *videro*.

(Les vers qui suivent : *Atque ibi favillae pléna fumi ac póllinis / Coquendo sit FAXO et molendo*, etc. [v. supra, I, 1] montrent qu'il s'agit d'une assurance énergique inspirée par la colère et mêlée d'ironie; le sens est : « Tu me conseilles de garder » chez moi, à la campagne, la joueuse de luth dont mon fils » est amoureux; oui, certes, j'y veillerai, et là, je t'en ré- » ponds, etc.) »

Comment de cette idée de certitude passer à celle d'*ajournement* que possède aussi le futur passé absolu *videro*? La contradiction n'est qu'apparente, et la transition s'explique aisément : nous donnons à notre interlocuteur *une fausse certitude*, nous lui faisons une promesse que nous ne nous proposons pas sérieusement de tenir ou que nous ne voulons réaliser que plus tard, et nous la faisons sous une forme énergique et convaincante, pour nous débarrasser d'une importunité, pour écarter l'attention de l'interlocuteur de ce qui ne nous intéresse pas,

¹ Cf. *Ennianae poesis reliquiae, recensuit VAHLEN*, (Lipsiae, 1854). *Annal. inc. sed. fragm.* XIV (= v. 460-461) et les notes critiques sur ce fragment,

ou pour passer immédiatement à un autre sujet. Térence nous offre deux exemples de cet emploi :

Andr. 456 : DA. Commóvi. SI. Ego istaec recte ut fiant *videro*.

(Simon veut couper court à une conversation qui l'embarasse et le rend perplexe).

Hecyr. 700 : Post de matre *videro*.

(Celui qui parle ajourne l'examen d'une question ; dans cet exemple, l'idée d'ajournement est accentuée par *post*).

3. Le futur passé absolu marque la confiance, la certitude d'un résultat :

Phorm. 888 : Nam idem hóc argentum, ita út datumst, ingrátiiis,

Ei *dátum erit* : hoc qui cógam re ipsa répperi.

(Ce passage est obscur. Nous l'interprétons comme suit : l'argent dont il est ici question, c'est l'argent qui a été escroqué à Chrémès et à Démiphon par Phormion et Geta, et qui a été remis par eux au jeune Phédria. Par suite de circonstances imprévues, les vieillards se trouvent en droit de se faire rendre l'argent. Phormion — c'est lui qui parle — veut leur arracher la ratification de la convention frauduleuse dont ils ont été victimes et assurer ainsi à Phédria la propriété de la somme escroquée (v. 886 : *Et Pháedriae curam ádimere argentárium*); à cet effet, il se propose d'exploiter un secret compromettant pour l'un des vieillards, dont le hasard l'a rendu maître. — Nous proposons donc la conjecture suivante :

Nam idem hóc argentum, *ut áblatumst*, ingrátiiis.

Ei datum erit, etc.

Ablatumst fait allusion à l'escroquerie ; *datum erit* marque la concession de la propriété, la ratification légale du fait : les vieillards se laisseront arracher cette ratification, cette concession à contre-cœur, comme ils se sont laissé à contre-cœur soutirer l'argent. — L'accentuation *áblatumst* n'a rien de choquant : le double ictus sur un mot formant un molosse (— —) se rencontre assez souvent devant la dernière dipodie de l'iambique sénnaire, lorsque cette dipodie consiste en un mot de quatre syllabes. V. Brix ad Plaut. *Mil. gl.* 502 Cf. *Phorm.* 619 : *témptarém senténtiam*).

4. Le futur passé donne plus de force à l'affirmation dans l'insolente réponse que Phormion adresse au vieux Démiphon :

Phorm. 425 : DE. Aut quídem cum uxore hac ípsum prohibebó domo.

426 : GE. Irátus est. PH. Tuté ¹ idem melius *feceris*.

(= « tu feras *certainement* mieux de t'en aller toi-même, de » te mettre toi-même à la porte de chez toi. » Nous croyons avec Dziatzko *ad h. l.* que *feceris* est plutôt le futur passé que le subjonctif parfait. Mais au v. 892 de l'*Andrienne viceris* est bien le subjonctif parfait).

II. *Imminence (et facilité)*. Le futur passé absolu marque que l'action se réalisera bientôt, (qu'elle est *près de* se réaliser ou qu'elle se réalisera *facilement*).

1. Ainsi il indique l'empressement à exécuter un ordre :

Phorm. 882 : AN. Quín ergo rape mé : quid cessas ? GE. *Fécero*.

2. La disposition à agir sans tarder :

Heaut. 174 : Huc *concessero*.

¹ Nous n'hésitons pas à rétablir la leçon des manuscrits *tute* au lieu de la conjecture de Bothe *tu te*, reçue par Fleckeisen, Umpfenbach, Dziatzko. Car, avec la leçon *tu te*, que l'on prenne *te* pour un accusatif dépendant de l'idée de *prohibueris* contenue dans l'expression *idem feceris*, ou pour un ablatif dépendant directement de *facere* (dans le sens de « faire qq » chose de qq), » la construction est dans tous les cas obscure, forcée, bizarre. Donat nous donne une excellente explication de la véritable leçon *tute idem feceris* : « Quidam sic intelligunt... *ut senex potius exeat quam ejiciat filium.* » Démiphon avait dit (v. 425) : « Je mettrai mon fils à la « porte. » Phormion répond : « Il vaut certainement mieux que tu fasses toi-même la même chose, » c'est-à-dire « que tu t'en ailles toi-même. » Il a en vue dans sa réponse l'idée de s'en aller (*abire, exire, domo*) qui est renfermée dans *prohibere domo*. On trouve fréquemment chez les auteurs anciens, surtout chez les comiques, des tournures analogues, dans lesquelles ils s'attachent moins à l'enchaînement rigoureusement logique et grammatical des pensées qu'au sens général qui peut se dégager des phrases précédentes. Ainsi *Adelph.* 103-105 : *Haec si neque ego neque tu fecimus, | Non sít egestas facere nos : tu nunc tibi | Id laudi ducis, quod tum FECISTI inopia ?* Sur quoi Donat remarque judicieusement : « Nota *fecisti*, in eo quod significat *non fecisti.* » De même *Heaut.* 260-262 : *Quojus (patris) nunc pudet me et miseret, qui harum mores cantabat mihi, | Monuisse frustra, neque eum potuisse unquam ab hac me aspellere. | QUOD tamen NUNC FACIAM. Quod faciam = eum deseram, l'idée de deserere étant contenu dans aspellere « écarter de, FAIRE ABANDONNER. »*

(Ce vers manque dans A; il est mis entre crochets par W. Wagner et Umpfenbach).

3. L'imminence d'une action à éviter :

Eun. 379 : Quo trudis ? *perculeris* jam tu me.

4. Un prétexte tout trouvé (idée de réalisation facile) :

Phorm. 681 : Uxore tibi opus esse *dixero*.

De même :

Andr. 381 : Dictum ac factum *invenerit*_λ
Aliquam causam.

(C'est à tort, selon nous, que Holtze [II, 144] voit dans *invenerit*, un subjonctif potentiel. Cf. Spengel *ad h. l.*).

REM. Outre ces exemples établis par les manuscrits, on peut considérer comme un futur passé absolu la forme *ostenderis* que Bentley a introduite par conjecture.

Eum. 307 : PA. Qui quæso ? CH. Amo. PA. Hem. CH. Nunc,
Pármeno te *osténderis* qui vír sies.

(NUNCTEPARMENOTEOSTENDES A *nunc te Parmeno ostendes* D *nunc Parmeno te ostendes* BCGP *Parmeno nunc te ostendes* E *ostendes* Donat. in lemm. (ed. pr. : *ostendēs*). *Nunc Parmeno te ostenderis* Bentley, qui ajoute toutefois « mode » potentiali, hoc est : *possis ostendere*. » Ce serait donc une assertion modeste. Lübbert (p. 92), tout en admettant la conjecture de Bentley, considère *ostenderis* non comme un subjonctif parfait, mais comme un futur passé ayant le sens de l'impératif : « Maintenant, Parmenon, montre etc. » Nous préférierions y voir un futur passé marquant la certitude, le ferme espoir : « Maintenant, Parmenon, tu montreras, j'y compte » bien, quel homme tu es. »

Mais nous proposons de lire :

Nunc, Pármeno, *tu osténdes te* qui vír sies.

§ 4. Le futur passé en apparence absolu.

I. Le futur passé en apparence absolu s'emploie pour indiquer qu'une action se réalisera probablement, que quelque chose aura lieu à en juger par la marche ordinaire, par la suite naturelle des évènements : il marque non plus une certitude, mais un simple calcul sur la réalisation d'une action. Il existe un véritable rapport entre l'action qu'il exprime et une autre

action, quoique toutes deux soient exprimées dans des phrases différentes :

Adelph. 232 : Nunc si hóc omitto ac túm agam ubi illinc
rédiero,

233 : Nihil est : *refrixerit* res.

(L'action rendue par *refrixerit* se sera réalisée au retour de Sannion). La relation temporelle entre les deux phrases est précisée par *interea*.

Andr. 398 : Aliam ótiosus quáeret : *interea* áliquid *acciderit* boni. (Cf. *Andr.* 314 : *Interea fiet aliquid*).

II. La phrase (proposition indépendante) avec le futur passé tient lieu d'une proposition subordonnée, conditionnelle ou temporelle.

Le futur passé pose nettement le cas où se réalisera une autre action, exprimée dans la phrase suivante. C'est une parataxis, qui donne plus de vivacité au discours.

Heaut. 487 : Dare *dénegarís* : *ibit* ad illud *ilico*.

488 : Quo máxume apud te sé valere séntiet.

(*Denegaverís* D *denegate* G).

Nous pensons qu'il existe une tournure analogue :

Phorm. 265 : Unum *cognoris* : omnis *noris*.

(UNUMCUMNORIS A *unum cognoris* rell. *omnis noveris* DE Donatus : *Unum cognoris* (*cum noris* ed. pr.) *omnes noris*]... *varie* « *cognoris* » (*cum noris* ed. pr.) « *noris*. » *Cognoris* Umpfenbach, Fleckeisen *cum noris* Bentley *quom noris* Dziatzko. — D'après Dziatzko¹, il faut rejeter *cognoris* parce qu'il ne peut être ni un subjonctif potentiel ni un subjonctif parfait ayant le sens de l'impératif. Dziatzko oublie une troisième hypothèse : *cognoris* ne serait-il pas le futur passé ? Le vers de l'*Heautontimorumenos* cité plus haut (487) fournit un argument décisif en faveur de cette manière de voir. Ensuite nous préférons ici l'autorité de Donat [milieu du IV^e siècle] à celle du *Code~~x~~ Bembinus* [V^e siècle] : Donat mentionne expressément dans son commentaire l'emploi des verbes différents *cognoris* et *noris* dans notre vers. La note de Bentley nous touche peu : « *Varie*, inquit Donatus, » *Cognoris*, *noris*. At codices ex nostris aliquot (?), *Unum cum* » *noris*, *omnes noris*. Et quanto gratior est haec simplicitas

¹ Note sur ce vers dans le *Krit. exeg. Anhang* de son édition du *Phormion*, Leipzig (Teubner), 1874.

» quam ista varietas ! Sic Andr. Prol. 10 : *Qui utramvis recte norit, ambas noverit.* » Enfin, au point de vue littéraire, la leçon *cognoris* est bien préférable. C'est le vieux Démiphon qui parle, il est irrité; et Térence, qui approprie admirablement son style aux personnages et aux situations, a soin de lui prêter un langage brusque et saccadé (v. 255 sqq). Dès lors, combien les phrases coupées et dégagees : *unum cognoris, omnis noris* l'emportent sur la tournure pesante : *unum quom noris, omnis noris !*)

III. Le futur passé en apparence absolu exprime aussi le résultat, la somme dernière d'une autre action, toujours future dans Térence. L'action au futur passé résume cette autre action future et marque le point où elle parviendra, où elle expirera avec toutes ses conséquences.

L'action future dont le résultat est indiqué par le futur passé en apparence absolu, est exprimée dans Térence,

1) dans une phrase précédente (proposition principale, indépendante), renfermant :

a) Le subjonctif délibératif :

Andr. 639 : Séd quid *agam ! a deamne* ad eum et cum *eo* injúriam hanc *expóstulem ?*

640 : *Ingeram* mala múlta ? Atque aliquis dicat « nil *promóveris.* »

641 : Multúm : molestus certe ei *fuero* atque ànimo *morem géssero.*

b) le futur simple :

Hecyr. 400 : *Cóntinuo exponétur* : hic tibi nil est quicquam *incómmodi,*

401 : Et illi miserae indigne factam injúriam *contéxeris.*

Adelph. 842 : — DE. Et istam psáltriam

843 : Una illuc mecum hinc *abstraham.* MI. *Pugnaveris,*

844 : Eo pacto prorsum illi *adligaris* filium.

c) l'indicatif présent se rapprochant de la signification d'un impératif (recommandation pour l'avenir) :

Eun. 721 : — Tu pol, sí *sapis*

722 : Quód scis *nescis,* néque de eunucho néque de vitio *vírginis.*

723 : *Hác re* et te omni túrba *evolves* ét illi *gratum féceris.*

(Le rapport entre *nescis* [« tu ignores » = « tu dois ignorer, tu ne parleras pas »] et le résultat de *nescis* rendu par *evolves* et *feceris* est précisé par *hac re*).

d) l'indicatif présent dans une phrase interrogative avec *quin*, équivalant à un impératif (ordre = idée future) :

Phorm. 429 : — *Quin quod est*

430 : *Ferúndum fers? tuis dignum factis feceris,*

431 : *Ut amici inter nos símus.*

(430 : FERES A *feras* BCEFGP *foras* D, corr. D² *fers* Faërnus).

2) dans une proposition subordonnée appartenant à une phrase précédente. Cette proposition subordonnée est :

a) une proposition hypothétique :

Andr. 569 : *At sí corrigitur, quót commoditatés vide :*

570 : *Principio amico filium restitueris,*

571 : *Tibi génerum firmum et filiae invenies virum.*

b) une proposition infinitive :

Hecyr. 597 : — *tempus est concedere.* = *imperatíu*

598 : *Sic óptume, ut ego opínor, omnis caúsas praecidam ómnibus :*

599 : *Et me hác suspitióne exsolvam et illis morem géssero.*

(Le rapport entre l'action future de *concedere* et les résultats, les conséquences de cette action : *praecidam, exsolvam, gessero*, est précisé par *sic*).

c) une proposition avec *ut* marquant le but :

Adelph. 598 : HE. *Sed quáeso ut una mécum ad matrem vírginis eas, Micio,*

599 : *Atque istaec eadem quáe mihi dixti túte dicas mulieri :*

600 : *Suspitionem hanc própter fratrem ejus esse et illam psaltriam*

* * * * *

601 : MI. *Si ita áequom censes aút si ita opus est fácto eamus.*

HE. *Bénéfacis*

602 : *Nam et illi jam animum rélevabis, quáe dolore ac míseria*

603 : *Tabéscit, et tuo officio ¹ fueris fúnctus.*

¹ Nous conservons avec Umpfenbach la leçon des manuscrits *tuo officio* que Fleckeisen (approuvé par W. Wagner ad *Heaut.* 66, éd. de Berlin 1872) a changée en *tuom officium* parce que partout ailleurs (*Heaut.* 66. 580. *Phorm.* 281-282. *Adelph.* 464) Térence construit *fungi* avec l'accusatif du mot *officium*. Mais pourquoi Térence ne se serait-il pas servi aussi de la construction avec l'ablatif? Ne trouvons-nous pas chez lui *frui* construit

(NAMILLANIMUM^{et i}RELEUABIS^{jam} A corr. rec. *animum jam relevabis* BCEFGP *animam jam revelabis* D. *jam animum rellevaris* Bentley, suivi par Umpfenbach [à part l'orthographe *rellevaris*] — Fleckeisen a aussi admis *relevaris* [*Nam et illic animum jam relevaris, etc.*] — Voici comment Bentley justifie sa conjecture *rellevaris*, alors que tous les manuscrits donnent le futur simple : « Principio, *Rellevaris* legendum, ut versu sequente est » *Fueris functus, non Fungaris.* » Mais cet argument ne tient pas en présence des passages cités plus haut, où nous trouvons, pour indiquer le résultat d'une action future, le futur simple coordonné au futur passé : *Andr.* 570-571 : *restituieris et invenies*, *Eun.* 723 : *te evolves et gratum feceris*; *Hecyr.* 599 : *exsolvam et morem gessero.* — Il est très-difficile de discerner une nuance dans l'emploi de ces deux temps).

Dans les exemples que nous venons d'énumérer (III), l'action au futur passé est généralement le résultat, la conséquence d'une autre action, en ce sens qu'elle est *engendrée* par cette dernière et qu'elle en est *distincte*. Quelquefois, l'action au futur passé ne diffère pas, au fond, de l'action qui précède : elle *reproduit* seulement celle-ci sous un aspect nouveau, elle la *qualifie* dans son résultat : *Adelph.* 603 : *tuo officio fueris functus*. *Phorm.* 430 : *tuis dignum factis feceris*. Dans ces deux passages, le futur passé marque simplement une appréciation de l'accomplissement des actions de *dicere* (*Adelph.* 689) et de *ferre* (*Phorm.* 430) qui précèdent.

tantôt avec l'accusatif (Heaut. 401) tantôt avec l'ablatif (Adelph. 950)? — Des exemples analogues existent dans d'autres langues; il y a dans l'histoire de la syntaxe des époques de transition où deux constructions — l'une ancienne, l'autre nouvelle — se rencontrent concurremment et se disputent pour ainsi dire le terrain.

§ 5. *Le futur passé relatif.*

Le futur passé relatif présente une action future comme passée, comme accomplie par rapport à une autre action également future² exprimée dans la même phrase.

Le futur passé peut se trouver alors soit dans la proposition subordonnée, soit dans la proposition principale, soit à la fois dans la proposition subordonnée et dans la proposition principale.

Nous diviserons le présent § en trois sections correspondant à ces trois cas.

Faisons d'abord une remarque générale.

On sait qu'en latin le subjonctif parfait joue assez souvent le rôle d'un subjonctif du futur passé. Or, les formes du subjonctif parfait ne se distinguent de celles du futur passé qu'à la première personne du singulier (*amaverim—amavero*). Pour les autres personnes, comment décider si nous nous trouvons en présence d'un subjonctif parfait ou d'un futur passé? C'est là un des problèmes les plus épineux de toute la syntaxe latine. Et c'est surtout dans l'étude du futur passé relatif que la difficulté est grande. Là, nous rencontrons les propositions subordonnées hypothétiques, relatives et temporelles, dans lesquelles l'indicatif et le subjonctif sont également en usage³, avec des

¹ V. *Revue de l'Instruction publique*. Tome XIX, p. 365-380.

² Les dérogations apparentes seront expliquées plus loin.

³ L'usage de l'indicatif et du subjonctif dans les interrogations indirectes chez les anciens auteurs latins, a été exposé de main de maître par ED. BECKER, dans les *Studien auf dem Gebiete des archaischen Lateins* de W. STUEMUND, I, 1, p. 113-314. — La syntaxe de *quom* (et accessoirement celle de *postquam*, *ubi*, *ut*, *quoniam*), a été traitée par ED. LÜBBERT, 2^e partie des *Grammatische Studien*, Breslau, 1870, et par G. AUTENRIETH,

nuances si délicates, qu'il nous est impossible de nous rendre toujours exactement compte de l'intention de l'écrivain et de formuler des règles précises sur l'emploi de ces deux modes¹. Ajoutons à cela la ressemblance et parfois l'identité de formes du subjonctif présent et du futur simple de la 3^e et de la 4^e conjugaison, l'incertitude et la variété des leçons, des manuscrits. Enfin, pour le sujet spécial qui nous occupe, les obstacles semblent se multiplier : les ouvrages de Térence appartiennent à cette époque de transition où la syntaxe latine n'a pas encore acquis la rigueur et la précision de la période classique²; la comédie reproduit le langage de la conversation avec ses libertés et ses hardiesses grammaticales. — Il ne faut donc pas s'étonner, s'il est arrivé à Lübbert, de regarder la même forme

dans les *Jahrbücher* de Fleckeisen, VI^e supplém. Band, p. 273-315 (1872). Il est à désirer que des études analogues soient publiées sur l'emploi du subjonctif et de l'indicatif dans les propositions conditionnelles, relatives, etc.

¹ ED. BECKER (*op. cit.*), conclut en ces termes : « Ex eis quae hoc tertio » capite composuimus, apparet quam difficile fuerit priscis scriptoribus » in re nova certas et constituere ingeniose et constanter observare leges » syntacticas. Idem igitur in hac quaestione videre licet quod in plurimis, » quae ad artem scribendi horum scriptorum penitus cognoscendam insti- » tuuntur : certum quidem sensum vel instinctum eos secutos esse in » oratione concinnanda, at tamen ab experimento omnia nata esse neque » deesse locos, in quibus ingeniosae licentiae nimis indulserint. Id certe » his plagulis effecisse mihi videor, in posterum ne ad taedium usque » repeteretur decantata illa « modorum confusio, » qua tum conjunctivos » tum indicativos mirabili negligentia effudisse dicebantur prisci scrip- » tores. Unum superest ut libere profitear nonnullas in modorum doctrina » difficultates ita fortasse solvi potuisse, ut de futuri usu apud priscos » scriptores Latinos diligentius quaereretur. » — Le présent travail n'est qu'une ébauche que nous espérons pouvoir un jour corriger et compléter par des recherches dirigées dans le sens indiqué par Becker.

² En voici des exemples frappants :

Eun. 302-303 : Ut illum di deaque senium perdant, qui hodie me remorditus est :

Meque adeo qui restiterim : tum autem qui illum flocci fecerim.
Andr. 271-273 : Egon propter me illam decipi miseram sinam,
 Quae mihi suam animum atque omnem vitam credidit,
 Quam ego animo egregie caram pro uxore habuerim?

dans le même passage de Térence tantôt comme un subjonctif parfait, tantôt comme un futur passé ¹.

I. Futur passé dans la proposition subordonnée.

1. Futur simple dans la proposition principale.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

(Conjonctions *si, si non, nisi*, etc.).

Le futur passé fait ressortir l'antériorité de la condition par rapport à l'action principale; l'action ou le fait qui constitue la condition doit entraîner, comme *conséquence* de sa propre réalisation, la réalisation de l'action principale.

a. Conjonction *si*.

Andr. 379 : Sed *si tu negáris ducere, ibi culpam in te transférét* ².

» 773-774 : « Chremés *si adpositum púerum ante aedis viderit,*

« *Suam gnátam non dábit* » : tanto hercle mágis dábit ³.

¹ *Heaut.* 726 sq. : Quom is certe *Renuntiarit...* Decipiam, etc. V, LÜBBERT, *Gr. Stud.* I, p. 79 et II, p. 53 et 219. — Si nous relevons ici cette inadvertance du savant auteur des *Grammatische Studien*, ce n'est point pour faire parade d'une exactitude pédantesque, mais bien pour montrer à nos lecteurs que les lacunes et les erreurs de notre propre travail méritent quelque indulgence.

² Sed om. G. — *culpam omnem* BDEG.

³ Au v. 773 *adpositum puerum* Bentley. — *positum puerum* DG, *puerum positum* BCEP.

Au v. 774, *dabit magis* DG. — Pour éviter l'iambe *dabit* au 3^e pied, Spengel (dans son éd. de l'*Andr.*) écrit :

« *Suam nón dabit gnatam,* » *Héracle tanto mágis dábit.*

Cette conjecture ne nous paraît guère admissible, parce qu'elle place *hercle* en tête d'une proposition. Or, sur les 101 exemples de l'emploi de *hercle* que nous avons comptés dans Térence, *hercle* se trouve 80 fois à la seconde place, 17 fois à la 3^e, 2 fois à la 4^e, une fois à la 5^e, une fois seulement (*Adelph.* 975 : *Heracle vero serio*) à la 1^{re}. Cf. Holtze, *Synt. prise. script. lat.*, I, p. 220 : « *Obtestandi vocabulum hercle conjunctum cum certe vel sane liberio rem sequitur collocationem, etc.* » Nous aimerions mieux la conjecture de Brugmann :

« *Gnatam suam non dábit* » : tanto hercle mágis dábit.

Andr. 673-674 : Immo étiam : nam satis credo, *si advigilaveris*,
Ex únis geminas míhi *conficiēs* nuptias ¹ :

Hec. 779-780 : Nam *si compererit* crimini tua se úxor credidísse,
Missam iram *faciet* ².

Eun. 567 : Primam *dices*, scio, *si videris*.

Phorm. prol. 28-29 : Parasítus, per quem rés *geretur* máxume,
Volúntas *vostra si ad poëtam accésserit* ³.

» 205-206 : Nám *si senserít* te timidum páter esse, *arbitrábitur*
Cómmeruisse cúlpan.

» 911 : « Nam qui *erit* rumor » *inquit*, « id *si féceris* » ⁴.

» 637-639 : « *Si* tu áliquam partem aequi bonique *dixeris*,
Ut est ille bonus vir, tria non *commutábitis*
Verba hódie inter vos. »

» 532-533 : — *Si* mihi prior tu *attuleris*, Phaedria,
Mea lege *utar*, ut potior sit, qui prior ad dandumst. —

Heaut. 698 : *Si abduxeris*, *celábitur*, itidem ut celata adhuc est ⁵.

Adelph. 362-363 : — *Si me senserit*

Eum quáeritare, núnquam *dicet* cárnufex.

Cette construction se rencontre spécialement dans les phrases énonçant une menace :

Andr. 196-199 : *Si sénésero* hodie quidquam in his te nuptiis

Falláciae conári quo fiánt minus,

Aut vélle in ea re osténderi quam sis cállidus,

Verbéribus caesum te in pistrinum, Dáve, *dedam*
usque ad necem.

Eun. 740 : Atqui *si* illam dígito *attigerit* úno, oculi ilico *effo-*
dientur ⁶.

¹ Au v. 674, *ēficiās* G, *efficiēs* D.

² *Compererit* E, *i* add. E², *cōperit* D, corr. D², *tua uxor* ^{re} *credidisse* ^{se falso}
D, corr. D² TUASEUXORSECREDDISSE A, *tua se uxor falso credidisse* BCEFF.
Corrigé par Bentley ad. h. 1.

³ Je propose de lire (avec Brugmann?) pour éviter l'iambe au 3^e pied :
Volúntas si vostra ad poëtam accésserit.

⁴ Conj. de Fleckeisen — Mss : *si id feceris*.

⁵ (SIA)BDUXERIS A.

⁶ *Utqui* F, corr. F² *oculi* |||| *ilico* C *effodiantur* D.

Bentley : *Atqui si illam digito attigerit, oculi illi ilico effodientur*.

Fleckeisen : *Qui si illam digito uno attigerit, oculi illi ilico effodientur*.

Eun. 800-801 : — *Si* quidquam hodie hic turbae coeperis,
*F*aciám ut hujus loci dieique meique semper memi-
 neris ¹.

Phorm. 438-439 : *Si* tu illam attigeris sécus quam dignumst
 liberam,
 Dicám tibi *inpingam* grándem.

Nous avons un passage douteux :

Eun. 299-301 : Hic véro est, qui *si* occéperit,
 Ludúm jocumque *dicet* fuisse illum alterum,
 Praeut hújus rabies quaé dabit ².

Le sujet de *dicet* ne pourrait être que *senex* (v. 298 : *o infortunatum senem*); mais Bentley dit avec raison : « ... Bem-
 » binum illud *Dicet* eo ipso ineptum est quod ad senem solum
 » referat quod quivis alius aequè dixerit. » Le *dices* des autres
 manuscrits n'est guère meilleur. Faute de mieux, nous adop-
 terions la conjecture de Bentley : Ludúm jocumque *dicas* fuisse
 illum alterum. « — *Dicas*, hoc est, Dicat aliquis, Dicat quis-
 » quam; etiam tum cum neminem alloquimur. » Le passage
 est certainement corrompu, et l'était sans doute déjà du temps
 de Donat.

b. Conj. *si non*.

Eun. 888 : *Emóriar*, *si non* hánc uxorem *dúxero*.

(*Emoriar* est bien le futur simple, et non le subjonctif présent.)

c. Conj. *quodsi*.

Heaut. 724-725 : — *Quod si* is nunc me
Decéperit, saepe obsecrans me ut véniam frustra
véniet ³.

d. Conj. *sin*.

Phorm. 584 : *Sin* spréverit me, plús quam opus est scitó sciet.

¹ *hic tbae feris* G *turbac comperis* D *turbac feceris* EF.

² V. 299 : *occeperit amare* BCEP *occeperit amare* D *occoeperit amare* G
amare om. Priscianus. — V. 300 : *dices* BCDEGP Priscianus, Arusianus,
 Eugraphius, *dicet* Donatus (ut videtur).

³ V. 724 : QUOD NI NUNC(ME) A *corr rec*.

V. 725 : FRUSTRAAUTVENIET. A.

e. Conj. *nisi*.

Phorm. 220 : Ego *pléctar* pendens, *nisi* quid me *fefellerit* ¹.

B. La proposition subordonnée est temporelle.

a. Conjonctions exprimant le *terminus a quo* (*ubi*, *quom*).

Le futur passé sert à préciser avec plus de rigueur le rapport temporel qui existe entre la proposition subordonnée et la proposition principale ² : il indique que l'action subordonnée doit se réaliser avant que l'action principale commence.

a. Conj. *ubi*.

And. 837. *Ubi* ea causa, quam ób rem haec faciunt, érit *adempta* his, désinent.

Eun. 55 : ... *eludet*, *ubi* te victum *senserit*.

Hecyr. 813 : ... *aderit* continuo, hoc *ubi* ex te *audierit*.

Phorm. 47 : *Ferietur* alio múnere, *ubi* era *pépererit*.

» 892 : Inde hísce *ostendam* me, *ubi* erunt *egressi* foras.

Adelph. 203 : *Ubi* me *dixeró* dare tanti, tés^tes *faciet* ílico.

» 226 : *Ubi* illinc spero *redieris*, tamen hoc *ages*.

» 378 : *ubi* ego *rediero*, *exossabitur*.

b. Conj. *quom*.

Heaut. 557-558 : ... De istoc, *quom* usus *venerit*,
Videbimus quid opus sit ³.

» 726-728 : Aut *quom* *venturam* *dixero* et *constituoero*,
quom is certe

Renuntiarit, Clitipho *quom* in spé *pendebit* animi,

¹ Nous regardons *fefellerit* comme un futur passé, avec Dziatzko, dont nous transcrivons la note : « Das Tempus ist in genaue Beziehung zum » Tempus des Hauptsatzes gesetzt, obwohl hier gerade auch das Praesens » zulässig wäre, wie *Heaut.* v. 668 : *Nisi* me animus *fallit* multum, haud » multum a me *aberit* infortunium. »

² Il serait plus exact de dire : la proposition *superordonnée*. Mais nous n'osons nous servir de cette terminologie hétéroclite. Il suffit de prévenir le lecteur que nous ne prenons pas le mot *principal* dans le sens absolu, et que les propositions que nous appelons *principales*, en égard à la proposition qui en dépend, sont parfois elles-mêmes subordonnées à une autre proposition.

³ BENTLEY, d'après quelques mss., donne *quod opus sit*, ce qui est rejeté avec raison par les éditeurs modernes. Cf. Studemund, *Stud.*, I, p. 193.

*Deceptiam ac non veniam, Syrus mihi térgo poenas pendet*¹.

Hecyr. 474-475 : Námque eo pacto máxume apud te méo *erit* ingenió fides,

Quóm illa, quae nunc in me iniquast, aéqua de me *dixerit*.

» 543 : ... At pol jam *aderit*, se quoque etiam *quom óderit*².

Passages douteux :

Phorm. 185 : Quód *quom audierit*, quód ejus remedium *inveniam* iracúndiae? ³

Inveniam est-il le futur ou le présent du subjonctif dans le sens délibératif (dubitatif)? L'ensemble du passage paraît plus favorable à cette dernière hypothèse. En effet, nous avons au v. suivant :

Lóquar? incendam : *táceam? instigem : púrgem* me? *laterém lavem*.

¹ V. 727. RENUNTIABIT A *renuntiarit* BCEFF *renunciaverit* DG. BENTLEY : « Lege cum Goveano et Guyeto. Certo, non Certe. Lege etiam *Renuntiat*, ut *Pendebit*. » Malgré l'autorité du Codex Bezae Cantabrigiae et l'avis de Bentley, je ne puis admettre, avec W. Wagner (éd. de Berlin), la leçon *renuntiat*. Térence emploie des temps différents (*renuntiarit*, *pendebit*) parce qu'il y a une différence bien marquée entre les deux actions : « Quand Syrus lui aura porté la nouvelle, » — action passagère qui doit être nécessairement considérée comme réalisée. — « Quand il sera dans l'attente » (par suite de cette nouvelle) — action qui dure, état. Le futur simple *renuntiat*, qui présente l'action de *renuntiare* comme simultanée, n'est évidemment pas ici à sa place. Cf. Lübbert, *Gr. Stud.*, II, p. 53 et la note sur le v. 602 des *Adelphes* dans la première partie de mon travail, § 4, III, 2), c).

² *Aderit tempus* BCEFF — « eine im Alltagsleben, welches die Comödie schildert, gewiss häufig gebräuchliche Sentenz, womit schwache Väter sich über die Zukunft ihrer leichtsinnigen Söhne trösten liessen. Cf. Plaut. Bacch. 417. » Lübbert, *Gr. Stud.*, II, 52. — En réalité, cet exemple doit être mis à part, car le futur passé *oderit* équivaut à un futur simple, de même que le parfait *odi* équivaut à un présent.

³ Pour éviter la mesure *ejus*, Dziatzko lit : *ejus quod remedium*. Ce changement ne nous paraît pas admissible. V. la vive réfutation de W. Wagner, dans le *Jahresbericht* de Bursian, II^e et III^e année, 11^e livraison, p. 809.

Adelph. 232 : Nunc si hóc omitto ac tùm *agam ubi illinc rediero.*
Nihil est ¹.

Faut-il regarder *agam* comme un futur ou comme un subjonctif présent ?

La proposition conditionnelle renferme deux actions : l'une tient au temps présent : *omitto*, l'autre appartient à l'avenir : *agam*, et reçoit une détermination temporelle dans *ubi-rediero*. Térence a-t-il voulu changer de MODE (*omitto*, indicatif — *agam*, subjonctif) ou de TEMPS (*omitto*, présent — *agam*, futur) ? En d'autres termes, a-t'il voulu distinguer le degré de possibilité des deux actions, ou préciser le rapport temporel de celles-ci ?

ubi La seconde hypothèse nous paraît plus vraisemblable, plus naturelle ; il faut noter d'ailleurs la détermination temporelle : *tum — ubi-rediero*. Nous voyons donc dans *agam* un futur.

Nous mentionnerons pour mémoire deux vers de l'*Eunuque* où certains manuscrits donnent, au lieu du futur simple, le futur passé de *posse* ².

b. Conjonctions exprimant le *terminus ad quem* (*donec, etc.*).

L'action principale durera, s'étendra jusqu'à la réalisation de l'action subordonnée ; la réalisation de celle-ci marque le terme final de l'action principale ³. Souvent l'action principale est exprimée sous une forme négative, par ex. *haud desinam* ; dans ce cas, la négation s'unit étroitement au verbe de manière à ne former qu'une notion dont on peut généralement trouver un équivalent positif (*haud desinam* = *pergam*).

¹ *Omittam* BCEFP *amitto* G.

² V. 52 : *ubi pati non poteris — : potueris* G.

V. 628 : *ubi primum poterit — : potuerit* DG, Nonius.

³ On voit par là combien la dénomination de *futur antérieur* est inexacte. Le futur passé relatif n'exprime point par lui-même l'antériorité. Il exprime tout simplement, comme nous l'avons dit, une action future considérée comme réalisée *par rapport* à une autre action future ; ce rapport est déterminé par la conjonction (ou le relatif qui en est l'équivalent), et les exemples avec *donec, quoad, etc.* prouvent à l'évidence que l'action au futur passé n'est pas toujours accomplie *avant* l'action principale. Ce qui est vrai, c'est que le futur passé relatif se trouve *le plus souvent* avec des conjonctions qui indiquent un rapport d'antériorité. — Au reste, ceux qui parlent de *futur antérieur* méconnaissent complètement la valeur du futur passé comme temps absolu (V. §§ 2 et 3).

Phorm. 419-420 : immo haud desinam,

Donec perfecero hoc.

» 589-590 : *Neque defetiscar* úsque adeo experirier,
Donéc tibi id quod póllicitus sum effécero ¹.

C. La proposition subordonnée est relative.

L'action exprimée dans la proposition relative doit se réaliser avant l'action principale.

a. Relatifs généraux.

Heaut. 484 : *Quod cuique cumque inciderit* in mentém, *volet* ².

» 873 : *Nam té scientem faciám, quidquid égero* ³.

b. Relatifs simples.

Eun. 67-69 : *Haec vérba una me hércule falsa lácrimola,*
Quam oculós terendó misere vix vi expresserit,
Restínguet... ⁴.

Phorm. 461 : *Is quód mihi dederit* de hác re consilium, *id sequar* ⁵.

Adelph. 164 : *Néque tu verbis sólves unquam, quód mihi re male*
fécéris.

¹ V. 589 : sic PRISCIANUS ADEODEFITISCARUMQUAMEXPERIRIER A *neque defetiscar unquam ego* BCEFP nisi quod defeciscar C²EP. *Neque defeciscar unq;* ^{ego}, *feciscar* in ras. D *Neque defeciscar unquā adeo* G *experier* E. — Cf. Bentley *ad h. l.*

² QUODCUIQUECUMINCIDERIT A CUM induxit corr. rec. *Quod cuique D* ^{cunq̄e} *inciderit* . . .
Quod cuique in mentem G *quod cuique cum* || E *vel cuicumque* corr. rec. — Ce vers et le suivant ont été rejetés comme interpolés par Bentley, et d'après lui par Fleckeisen et W. Wagner (non par Umpfenbach). On peut se convaincre, en lisant tout le passage, que ces deux vers sont indispensables pour l'enchaînement des idées. Seulement *cuique* est corrompu : c'est une sorte de dittographie produite par le *cunque* qui suit; ce mot a sans doute pris la place du pronom (au datif) représentant Clinia. — Remarquons en passant que Térence emploie de préférence la tmèse *qui* ... *cunque*.

³ *Sciente* || D *sciente* CFF Eugraphius.

⁴ V. 68. *Miseri vix vi exp̄ssit*, *vi* in ras. D. *vix exp̄ssit* Donat. ed. princ. in lemm. — V. 69, *restinguit* C corr. rec.

⁵ Ce vers a été interpolé par la *recensio Calliopianad* après le v. 499 des *Adelphes*.

Adelph. 55-56 : Nam *qui* mentiri aut fallere *insuerit* patrem
 † Aut audebit, tanto magis *audebit* ceteros¹.

c. Adverbes relatifs.

Eun. 174 : *Faciam ut jusseris.*

2. Indicatif présent dans la proposition principale.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

a. Conj. *si*.

Heaut. 437-438 : Quia péssume istuc in te atque in illum
consulis,

Si té tam leni et victo esse animo *ostenderis*².

Cette phrase est elliptique : le futur passé *si* — *ostenderis* n'est pas en rapport immédiat avec le présent *consulis*, mais avec une idée futuré sous-entendue que nous pouvons dégager en traduisant : « Si tu te montres si facile et si traitable, *tu* » prendras là une mesure *qui est* détestable, etc. » Il faut distinguer dans la proposition principale deux points : le fait et le jugement porté sur le fait. Le fait en lui-même appartient à

¹ V. 55. INSUEUERITPATREM A *insuet patrem* D *insuerit patrem* BCEFGP *insuerit patre* V. *insueverit* Donati Par. in lemm. *instituert patrem aut audebit* Martianus Capella. — V. 56. AUTAUDEBIT A *eum* rell. (nisi quod FP *aut* habent in fine v. 55) *tantum* P *insueverit* | *Parentem tanto etc.* Guyet, *fallere ita ut fit, patrem* | *Audebit, tanto.* Bentley, *insuerit patrem, Fraudare tanto.* Ritschl. — Kockx rejette ces deux vers, « quo » meram redolent insaniam; qui enim patrem fallere insuerit, is certe » diu et saepe ausus est. » Sans partager l'opinion de Kockx, nous trouvons un peu irréflechie la réfutation qu'a voulu en faire W. Wagner (*Jahresbericht* de Bursian, II^e et III^e année, 11^e livr., p. 801); le savant critique admet comme indiscutable la conjecture de Ritschl, tandis que Kocks prend pour point de départ le texte des mss. — Non seulement le texte est douteux, mais encore on peut se demander si *insuerit* est bien le futur passé. Nous croyons plutôt que c'est le subjonctif parfait : il s'agit d'une assertion générale et le relatif *qui* équivaut à *si quis*; en outre, l'idée est : « celui qui a... » et non : « celui qui aura... »

² V. 437. Arusian. p. 219 : *Consulit in illum.* Ter. *Heaut.* : « *Quia pessime isthac in re* (Guelf. — *istuc in te* Cod. Maii) *atque illum consulis.* » (*Consulit.* Guelf.).

V. 438. ESSEANIMO A¹, *animo esse* corr. rec. CFP OSTENDERES A.

l'avenir, puisqu'il doit résulter de la réalisation d'une action future : *si te — ostenderis*. Le jugement est présenté comme une vérité absolue, incontestable ; or, c'est l'indicatif présent qui sert à exprimer les vérités absolues. Maintenant, qu'a fait Térence ? Il a réuni le fait et le jugement porté sur le fait en une seule proposition (*pessume consulis*), et il a mis le verbe de cette proposition au temps et au mode qui convenaient à l'énoncé du jugement. Il y a donc ici, pour ainsi dire, une contraction de deux pensées en une seule, et la pensée la plus forte (le jugement absolu, vrai en tout temps) a absorbé la plus faible (le fait particulier, qui est du domaine de l'avenir). Cet exemple ne présente donc qu'une dérogation apparente à la définition que nous avons donnée du futur passé relatif.

Phorm. 347 : *Si eám sustinueris, postilla jam, út lubet, ludás licet* ¹.

Malgré le présent *licet*, il est évident que l'apodose, prise dans son ensemble, exprime une action future. Les verbes qui signifient *pouvoir* renferment une idée future qui s'étend au verbe qui en dépend. D'ailleurs le présent est mis ici pour le futur par suite de la vivacité du discours, comme cela a lieu fréquemment dans le langage de la conversation. Qu'on remarque en outre dans l'apodose l'expression *postilla*, qui accentue l'idée future.

Bentley, suivi par Fleckeisen, a introduit par conjecture le futur passé :

Hecyr. 775 : *Quod si effecero, non poenitet me famae* ².

Si l'on admet cette conjecture, la phrase s'explique par une ellipse (cf. le premier exemple). Le futur passé n'est pas en rapport direct avec le présent *non poenitet*, mais avec une proposition sous-entendue qui détermine *famae* et qui renferme

¹ *ja* POSTILLAMUT A, corr. rec. *illā ex illa* D² *illam* F *libet* D corr. D² *ludas* om. C¹ add. C². | *licet* | *ludas* B. *post illam* Donati ed. princ. in lemm.

² *Quod si perficio* Codd. *Perfecero* Donatus. — Voici la note de Bentley : « *Perficio* versum jugulat, qui Creticum vel ei parem pedem in caesura » postulat. Donatus in Edd. vett. *Perfecero*, et sic scriptus Oxoniensis. » Repone : *quod si effecero etc. Effecero*, quo nullum hic verbum apertius. *Eun.* V, 8, 26 [= 1056]. *Phorm.* IV, 1, 24 [= 590]. »

une action future, par exemple : « Je n'ai pas à me repentir de » la réputation *que j'obtiendrai*. » Ou plutôt, comme la proposition *non poenitet* exprime l'appréciation d'un fait, on peut dire que ce fait — que Térence ne fait qu'indiquer par le mot *famae* — est en définitive le trait saillant de la phrase, et la disposition logique des idées d'après leur importance sera : « Si je réussis, *j'obtiendrai une réputation dont je n'ai pas à me* » repentir. » On voit que, par le présent *poenitet*, Bacchis souscrit *d'avance* à un résultat futur.

b. Conj. *nisi* (*nisi si... non*).

Eun. 901-902 : *Non credo*, Chaerea.

Nisi si commissum non erit ¹.

La phrase est elliptique : « Je ne te crois pas (je suis déterminée à ne pas te croire), excepté dans le cas où la chose » n'aura pas été commise : *alors je te croirai*. » Le futur passé est donc en rapport avec une idée future.

Nous avons un exemple douteux :

Phorm. 179 : *Nullus es*, Geta, *nisi jam aliquod tibi consilium celere reperis* ².

Nous serions porté à maintenir le texte des meilleurs manuscrits, avec Dziatzko et Umpfenbach. Si l'on voulait introduire le futur passé avec Bentley, on aurait alors un futur passé mis en rapport avec une action future qui, dans la vivacité de la pensée, apparaît comme déjà présente (*nullus es*). Cf. les exemples du parfait dans la proposition principale, (*infra* 3).

B. La proposition subordonnée est temporelle.

¹ *NONCREDO* A ^{pol} *pol* add. corr. rec. *non pol credo* (B²) CDFP *non pol fatiam* *credo* E. *non pol credo* Donat. et Eugraph. in lemm. — v. 902. *si om.* E.

² *Aliquod m* ⁱ *consilium* F *celere consilium* E *celer* ^e C corr. C² *celer* B REPPERIS ABCD'FP *reppereris* D²G ⁱ *repereris* E. Charis, p. 214 : « *Celer* » *nescio an « celere » produci possit, nisi forte illud dicat Terentius « celere consilium » ... ut non sit adverbium, sed nomen.* — Prisc. I, p. 152 : « *Nullus es, Geta, nisi aliquid consilium celere reppereris.* » Id. p. 335 : « *Nullus es, Geta, nisi jam aliquod consilium celere reppereris.* » *Nullus, Geta, nisi jam aliquod tibi consilium celere reppereris*, Lachmann et Fleckeisen.

a. Conj. exprimant le *terminus a quo* (*ubi, quom*).

Adelph. 574-575 : ... *Ubi eo veneris,*

Clivos deorsum vòrsum est : hac te praecipitato...¹

Clivos — *est* n'est que l'apodose apparente; cette phrase est mise pour ainsi dire entre parenthèses, c'est une explication intercalée (*parataxis*). La véritable apodose est l'impératif *te praecipitato*. C'est comme s'il y avait : *praecipitato te eo clivo qui — est*.

Hecyr. 300 : *Quod quom ita esse inveneró, quid restat nisi porro ut fiám miser²?*

Malgré le présent (*restat*), il est évident que l'ensemble de l'apodose offre une idée future. Remarquons, en effet, le sens de *restat ut...* et l'expression *porro*. D'ailleurs, nous avons encore ici un exemple du présent employé pour le futur par suite de la vive émotion que ressent celui qui parle. Cf. *Phorm.* 347, *supra* A), a).

b. Conj. exprimant le *terminus ad quem* (*prius—quam*).

Phorm. 1044-1045 : *Néque ego ignosco néque promitto quícquam neque respóndeo,*

Priusquam gnatum videro³.

Nous avons dans la proposition principale une action négative (*neque ignosco neque promitto — neque respondeo*) qui a son point de départ dans l'instant actuel, mais qui doit se prolonger dans l'avenir jusqu'à la réalisation de l'action exprimée dans la proposition subordonnée. Cf. 1), B), b). Cette action négative (qui peut se traduire par une expression positive : *non faciam*) appartient donc non-seulement au présent, mais encore à l'avenir, puisque c'est une action future (*videro*) qui doit en marquer le terme final. Notre définition du futur passé relatif reste donc entière.

3. Parfait dans la proposition principale.

Dans les exemples qui suivent, la proposition subordonnée est toujours conditionnelle. Le parfait n'est qu'apparent; l'ac-

¹ V. 575 : DEORSUMEST (*vorsum om.*) A *vorsus* F HACPRAECIPITATO (*te om.*) A. — *deorsum versum, hac (om. est)* Donat in lemm.

² *porro nisi* DFG *porro nisi et nisi ut fiám porro* Donat in lemm.

³ *Nec respondeo* D.

tion exprimée au futur passé se trouve au fond en rapport avec une action réellement future.

a. Nous avons dans la proposition principale l'emploi rhétorique du parfait, c'est-à-dire une action future, imminente ou certaine est regardée, dans la vivacité de la pensée, comme déjà réalisée, comme passée (il faudrait rigoureusement le futur passé au lieu du parfait, v. *infra*, II).

Andr. 660-961 : Nam mihi immortalitas_x

Pártast, si nulla áegritudo huic gaúdio intercésset ¹.

Avec *perii* :

Andr. 213 : *Si senserit, perii.*

Eun. 1064-1065 : *Si te in platea offendero hac post unquam.....*
..... *periisti* ².

(Menace.)

b. Dans l'exemple :

Phorm. 248 : *Meditata mihi sunt ómnia mea incómoda, erus si redierit* ³.

La proposition *meditata sunt* n'est qu'en apparence la proposition *superordonnée* ⁴ à *si redierit*. La véritable proposition *superordonnée* est sous-entendue : c'est une proposition relative déterminant *incommoda*, par ex. *quae accident, quae futura sunt*. Cf. *Hec.* 775, *supra*, 2), a).

c. *Adelph.* 979-981 : MI. Síre, *processisti hódie pulchre*. DE. *Si quidem porro, Micio,*

Tú tuom officium faciès, atque huic áliquid paulum práe manu | *Dederis, etc.* ⁵

Demea ajoute à l'assertion de son frère Micion une condition restrictive (*si quidem.....*). Il faut que cette condition se réalise

¹ V. 961 (PARTAST) *Parata est DG Pa || rata est V nulla unquam egritudo* D GAUDIA A. corr. rec.

² V, 1065 : PERISTI A cum rell. (v. 1064 : *si in platea hac te....* Donat. in IV, 7, 15).

³ *Medita* ^{ta} F, corr. F². — *sunt mihi* Donat. in lemm.

⁴ La nécessité d'être clair étouffe ici nos scrupules de style.

⁵ V. 980 : *Tu om. G paulutum BCEFGP (om D) p̄ manu u, in ras. D.*

parata
est qui sacre
unothig

pour que l'assertion soit vraie. D'autre part, quand elle se sera réalisée, elle aura un effet rétroactif sur l'action principale. On voit donc que, dans l'esprit de Demea, cette action principale, envisagée comme un résultat futur, est sous-entendue au futur passé (v. *infra*, II) : *Si quidem tuom officium facies atque..... dederis, tum Syrus hodie pulchre PROCESSERIT*. Ainsi, nous avons ici encore deux actions réellement futures en rapport l'une avec l'autre. — On peut noter que le futur simple (*facies*) et le futur passé (*dederis*) sont employés concurremment dans la proposition subordonnée.

4. Impératif dans la proposition principale.

L'action exprimée au MODE impératif n'étant ni accomplie ni en train de l'être, appartient au TEMPS futur.

Le futur passé fait ressortir l'antériorité ¹ de l'action subordonnée par rapport à l'action principale.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle (Conj. *si, si non*).

Nous avons dans la proposition principale :

a. l'impératif à forme renforcée (vulgairement et improprement appelé *impératif futur*).

Eun. 853 : *Si aliam admiserō unquam, occidito* ².

» 1056-1057 : *Hoc si effeceris,*

Quōdvis donum præmium a me *optato*, id optatum *feres* ³.

Dans ce dernier exemple, l'impératif *optato* n'est que l'apodose apparente : cette proposition principale est mise en quelque sorte entre parenthèses (*parataxis*), et tient lieu d'une proposition subordonnée comme *quidquid, quodcunque optaveris*. L'apodose véritable est *feres*. Notre passage devrait donc être placé en réalité dans la catégorie I), 1), A) du présent §.

¹ Dans les exemples de cette catégorie, nous ne rencontrons dans Térence que des conjonctions exprimant le rapport d'antériorité. Cf. p. 242 du présent tome, noté 3.

² SIALIAMUNQUAMULLAMADMISERO A *ammisero* B.

³ V. 1056 : FECERIS A *effeceris* (B) CDEF *effervis* G *efficeris* F *feceris* Nonius.

V. 1057 : *Quidvis* E² F *donum a me et praemium* G *a me praemium* (B DE *optatum id optato ferēs* (B) D *AUFERIS* A, AU *induxit* corr. rec. *ferēs* CEF GP — *praemium donum* Nonius.

b. L'impératif périphrasé : *fac, facito* avec le subjonctif.
Eun. 501-502 : *Fac cúres, si Chremés hoc forte advénerit,*
Ut óres, primum ut máneat, etc. ¹

Heaut. 550-554 : *At heus tu, facito dum eadem haec memineras,*
Si quíd hujus simile fórte aliquando evénerit ².

Mais ces deux exemples sont fort douteux ; car, dans une proposition conditionnelle avec *si forte*, Térence emploie ailleurs le subjonctif (présent) en parlant d'un fait futur. *Andr.* 728 : *SI FORTE opus SIT.* *Hecyr.* 330 : *SI FORTE morbus amplior FACTUS SIET.* Il ne met l'indicatif que lorsqu'il s'agit d'un fait présent *Eun.* 524, ou passé *Eun.* 663, *Phorm.* 273. L'exemple *Heaut.* 355 : *SI quíd nobis FORTE EVENERIT* est aussi douteux que les nôtres. Nous avons ici plutôt le subjonctif parfait (tenant lieu d'un subjonctif du futur passé) que le futur passé.

c. Le subjonctif parfait avec *ne*, tenant lieu d'un impératif négatif.

Phorm. 514 : *Si non tum dedero, únám praeterea hóram ne oppertús sies* ³.

d. Le subjonctif présent (1^e pers. pl.) dans le sens de l'impératif.

Hecyr. 717-718 : *gravius denique*

Minitémur, si cum illo hábuerit rem póstea.

Dans ce passage, ce n'est pas l'action même de *minitari* qui est en rapport temporel avec *si rem habuerit* ; en d'autres termes, Phidippus ne conseille pas à Laches de *menacer* Bacchis si elle continue à entretenir des relations avec Pamphilus. Nous avons ici une *constructio praegnans* : *minitari* doit se décomposer en un verbe déclaratif et en une proposition dépendante

¹ V. 501 : *Fac* ^{ut} *cures* DF corr. D² F² *Fac ut cures E si forte huc Chremes DG (huc ex huic G). — Si forte Chremes huc (hīc ed. pr.) ad me venerit. Donat. in lemm.*

² V. 550 : *facito* ^{dū} G, corr. G².

V. 551 : *SIQUOD* ⁱ A, corr. rec.

³ *Opertus* BCDFG *opperitus* ⁱ E *siet* D.

exprimant le contenu de la menace, par ex. : « disons-lui qu'elle aura à se repentir... » L'action du verbe déclaratif aura lieu tout à l'heure, quand Bacchis sera venue ; mais le mal dont celle-ci est menacée ne se réalisera que si, à l'avenir, elle continue à recevoir Pamphile.

B. La proposition subordonnée est temporelle (Conj. *quom ubi*).

Nous avons partout l'impératif à forme renforcée dans l'apodose.

a. Conj. *quom*.

Eun. 1067-1068 : *Quod quom dixero, si placuerit, Facitote.*

Remarquons les deux propositions subordonnées avec le futur passé, l'une temporelle, l'autre conditionnelle (Cf. *supra*, A), celle-là enveloppant et dominant celle-ci.

b. Conj. *ubi*.

Eun. 596 : *Ubi nos laverimus, si voles, lavato* ¹.

Même remarque que pour l'exemple précédent ; seulement ici le verbe de la proposition conditionnelle est au futur simple.

Phorm. 143 : *Ubi ego hinc abiero, vel occidito.*

» 718-719 : *Ubi hoc egeris,*

Transito ad uxorem meam ²

Adelph. 581-583 : *Ubi eas praeterieris,*

Ad sinistram hac recta platea ; ubi ad Dianae veneris,

Ito ad dextram ³.

Le premier impératif est sous-entendu.

G. La proposition subordonnée est relative.

Impératif à forme renforcée dans l'apodose :

Adelph. 816-817 : *Quod hinc accesserit,*

» *Id. de lucro putato esse omne.*

¹ LABERIMUS A C¹ *lab ato* C.

² V. 719 : *Transito* om D¹ add. D².

³ V. 581 : *praeterieris*, Bentley.

V. 582 : *hanc E perveneris*, Prisc. II, p. 304.

V. 583 : *dexteram* DEG.

5. Gérondif et participe futur passif avec *esse* dans la proposition principale.

La proposition principale exprime une idée future.

La proposition subordonnée est conditionnelle dans les deux exemples que nous fournit Térence.

Phorm. 579-580 : Nam hanc condiciónem *si* quoi *tulero* extrário,
Quo pácto aut unde mihi sit *dicundum* órdinest ².

» 699-700 : ... Jam *si* argentum *acceperit*,
Ducéndast uxor, út aïs : concedo tibi :
Spatiúm quidem tandem ádparandis núptiis,
Vocándi, sacruficándi dabitur paúlulum ³.

2 - | C'est à tort, selon nous, que Dziatzko ⁴ veut, dans ce dernier passage, faire de *ducéndast* une proposition subordonnée (conditionnelle) parallèle à *acceperit*, et prendre pour apodose

¹ V. *Revue*. Tome XX, p. 325-332.

² V. 579 : *sic ut* P (ut videtur) *optulero* D *obtulero* G *extrano* F corr. F² *tulero* Donat. et Eugraph. — V. 580 : *sit etc.* om. D¹ supplevit D² in margine *sit mihi* C ^e DICUNDUM A corr. rec. *dicendum* BCEFP.

³ V. 699 : ^{ac} *receperit* F.

⁴ Note sur le v. 693 : Dziatzko, dans ce dernier passage, ponctue également : *Phormio* | *Dotem si accipiet, uxor ducéndast domum,* | *Quid fiet?* au lieu de la leçon ordinaire : *Phormio* | *dotem si accipiet, uxor ducéndast domum :* | *Quid fiet?*

spatium quidem tandem — dabitur. D'abord, avec ce procédé, la phrase devient d'une lourdeur insupportable; elle présente une étrange accumulation de parenthèses, une construction pénible et obscure. Ensuite, les deux actions : *si argentum acceperit* et *ducendast uxor* ne sont nullement parallèles; la seconde est évidemment la conséquence de la première; celle-ci est une condition préalable de la réalisation de l'autre (cf. v. 656 sqq.). L'ensemble du passage montre qu'il faut précisément faire ressortir ce rapport de condition : il s'agit d'une argumentation, d'une déduction fondée sur ce rapport. Enfin, Dziatzko aurait bien dû apporter quelque exemple de ce bizarre asyndeton entre deux propositions conditionnelles dont la première seule est précédée de la conjonction *si*. — Nous préférons donc de beaucoup la ponctuation ordinaire (Bentley, Fleckeisen, Umpfenbach, etc.). Ces observations s'appliquent aussi aux v. 692-694.

REM. Dans *Adelph.* 206-207 : — *quando eum quaestum occeperis, Accipiunda et missitanda injuria adulescentiumst, occeperis* ne peut absolument pas être le futur passé. — Comment expliquer le subjonctif avec *quando*? Nous nous proposons de traiter ailleurs cette question difficile.

6. Le verbe principal est sous-entendu.

La proposition subordonnée est conditionnelle (*si, si quidem*).

La proposition principale, sous-entendue en tout ou en partie, exprime une idée future :

a) Une interrogation :

Heaut. 718 : *Quid tum, quaeso, si hoc pater resciverit?*¹

b) Un ordre, une invitation (impératif s. ent.) :

Phorm. 440 : *Si quid opus fuerit, heus, domo me*².

» *Haec Phormio abiens clam dicit Getae, ne eos consusurrare*

» *Demipho sentiat.* » WESTERHOV. — « *Domo me, sc. compelle.* » RUHNKEN.

c) Cette aposiopèse est surtout fréquente, chez Térence, dans les menaces, les imprécations :

¹ *hoc senex resciverit* G. *tum quaeso* om. Donat. ad *Phorm.* II, 1, 70.

² DOME A, *mo*. add. corr. rec.

Andr. 752-753 : — *Verbum si mihi*

*Unum praeter quam quod te rogo faxis... cave*¹.

Cave n'est pas l'apodose : celle-ci est sous-entendue ; c'est une menace (p. ex. *poenas dabis*). — Nous adoptons la ponctuation de Spengel (v. sa note sur le v. 753). Fleckeisen et Umpfenbach conservent la ponctuation vulgaire : *rogo... faxis cave*, qui s'autorise de la remarque de Donat (*ibid.*) : « ordo : *cave faxis.* »

La conjecture de Bentley : *verbum unum mihi Praetereaquam quod te rogo, faxis cave*, est inutile ; avec la ponctuation de Spengel, le texte est très-clair. — Stallbaum avait déjà compris le passage comme Spengel l'interprète ; malheureusement sa remarque manque de netteté et de précision².

» 860 : — *Verbum si addideris... Dromo!*

Simps, dans sa colère, n'achève pas la phrase ; il fait immédiatement saisir Davus par Dromo.

» 164 : — *Quem quidem ego si sensero...!*

» 165 : — *Sed quid opust verbis?*

V. la note intéressante de Spengel sur ce passage.

d) Nous avons une idée future à dégager de ce qui précède :

Eup. 1018-1019 : PA. *Itan lepidum tibi visum est, scelus, nos inridere?* PY. *Nimium.*

PA. *Siquidem istuc impune habueris.*

Cf. Adolph. 979-981, cité *supra* 3, c. Cet exemple aurait dû être rapporté ici. L'explication que nous en avons donnée est de tout point applicable à notre passage. Donat. (*ad h. l. v. 1019*) remarque : « *Si quidem istud impune habueris* : Subauditur *tum nimium.* » Westerhovius, dans ses *Observationes in Donatum*³, dit : « *Tum-nimium*] sensus verborum paullo obscurior. Suspi- » cabar scripsisse interpretem, *Tuum nimium.* Nisi forte ἐλλειπ- » τικῶς dixit, *Tum nimium*, est sensus sit, *Si quidem istuc im-*

¹ V. 753 : *unum praetereaquam* BCDP *unum praeterea quod* G *ullum praetereaquam* E *praetereaquam* Donat. in lemm. *praeterquam* Eugraph. in lemm. *Unum praeterquam vulgo vulgo.*

² « Equidem vulgatam recte habere arbitror. Comminatur Davus My- » sidi, eam poenas daturam, si garrula fuerit. Itaque *cave κατὰ σύνεσιν* τ » dictum. » Vol. I, p. 195 de son édition de Térence, Leipzig, 1830.

³ Vol. VI, p. 270 édit. Stallbaum.

» *pune habueris, tum nimium lepidum tibi videatur.* » La seconde hypothèse est évidemment la seule probable.

Nous passons à deux catégories d'exemples où la proposition dont le verbe est au futur passé, dépend d'une proposition qui généralement est elle-même subordonnée. C'est surtout dans ces exemples qu'on peut hésiter entre le futur passé et le subjonctif parfait; nous devons donc procéder avec une grande prudence.

7. Proposition infinitive *superordonnée* (*oratio obliqua*).

Les anciens écrivains latins ne suivent pas dans l'*oratio obliqua* les règles précises auxquelles se conforment les auteurs de l'époque classique : ils emploient, avec une grande liberté, tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif¹.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Tous les exemples de cette catégorie sont très-douteux.

Andr. 315-316 : — Quidni? si nil impetres,

Ut te arbitretur sibi paratum mœchum, si illam duxerit².

L'influence du discours indirect (pensée d'autrui) est encore augmentée par le caractère hypothétique de la phrase en général et par l'idée de but (*ut arbitretur*) exprimée dans la proposition *superordonnée* à l'infinitif. Nous regardons par conséquent *duxerit* plutôt comme un subjonctif parfait. Si Térence avait voulu employer un autre temps, il aurait certainement dit *si-ducatur*, et non *si-ducet*. Cf. *Andr.* 494 : *Saltem accurate, ut METUI videar certe, SI RESCIVERIM.*

Hecyr. 261-262 : Neque adeo clam me est, quam esse eum graviter laturum credam,

Hoc si rescierit : eo domum studeo hæc prius quam ille ut redeat³.

¹ V. Dziatzko sur le v. 17 du *Phormion* dans le *Krit. exeg. Anhang* de son édition, et G. Autenrieth. *Die Conjunction QUOM*, § 1 (p. 277).

² *arbiteret* G.

³ V. 262 : s || i F eo om. C¹ add. C² eo E (*at eat* corr. rec.).

UT.
h c
Studeo, o in ras. D. ILLEREDEAT A CORR. A¹ *ille ut redeat* D *huc ex ut* effecit D² *ille huc redeat* BCEFP Donat in lemm. *ille redeat* Arusian.

L'influence du discours indirect est renforcée par celle du subjonctif de l'interrogation indirecte; *rescierit* semble donc être le subjonctif parfait: on le remplacerait mieux par *resciscat* que par *resciscet*. — Bentley écrit *clam te est*. Sprenger¹ propose:

PH. Neque ádeo clam me est. LA. *Quom* esse eum graviter laturum credam,

Hoc si rescierit, eo domum studeo, etc.

La leçon des manuscrits pourrait se justifier par une tournure analogue, *Adelph.* prol. 12-13: — *Pernoscite* Fúrtumne factum *existumetis* án locum

Reprensam, etc.

La conjecture de Scheper me paraît peu probable à cause du subjonctif *credam* avec *quom* marquant la cause; l'emploi du subjonctif avec le *quom* causal (et adversatif) est encore extrêmement restreint dans Térence; ce poète ne présente que deux exemples où le subjonctif soit réellement déterminé par *quom*². Au reste, même si l'on adopte la correction de Scheper, notre remarque subsiste.

Phorm. 627: an legibus

Daturum poenas dices, si illam *ejecerit*?

L'influence du discours indirect est renforcée ici par la tournure dubitative de la proposition principale (*an-dices*?) *Ejecerit* est donc plutôt le subjonctif parfait; avec un autre temps, Térence eût mis *ejiciat* au lieu de *ejiciet*. Cf. *Phorm.* 875-876: — *Sed me* CENSEN *potuisse omnia* | *Intellegere extra ostium, intus* QUAE *inter sese ipsi* ÉGERINT? — *Hec.* 73: (*Injurium autem est...*) *QUA* *via te* CAPTENT *eadem ipsos capi*?

Adelph. 382-383: *Utrum* studione id sibi habet an laudi putat

Fore, si perdiderit *gnatum*³?

2 | Même observation.

B. La proposition subordonnée est temporelle.

a. Conjonctions exprimant le *terminus a quo*.

Nous pouvons admettre le futur passé dans les trois exemples suivants:

¹ *Jahrb. f. Philol.*, Tome 113 (1876), p. 533.

² V. Lübbert, *Gramm. Stud.* II, p. 140-142.

³ V. 383: FORESSI A, priorem s induxit corr. rec.

Heaut. 147-150 : Decrévi

Nec fás esse, ulla *mé* voluptate híc *frui*,
Nisi *ubi* ille huc salvos *rédiert* meus párticeps¹.

Hecyr. 155-156 : — — — Sed illam spero, *ubi* hoc *cognoverit*,
Non pósse se mecum ésse, *abituram* dénique².

» 791 : At eásdem amicas *fóre* tibi promitto, rem *ubi* *cognórint*³.

Ce vers manque dans le Codex Bembinus; Fleckeisen et Umpfenbach le mettent entre crochets. Quoique Donat. en reconnaisse l'existence et que Bentley en défende l'authenticité, nous le regardons néanmoins comme interpolé.

Nous avons certainement le subjonctif parfait :

Phorm. 848 : Num mirum aut novom est *revocari*, cursum *quom*
*institeris*⁴.

V. Lübbert, *Grammatische Studien*, II, p. 84-85 et 234 (Bl.).

b. Conjonction exprimant le *terminus ad quem*.

Adelph. 718 ; — Nunc vero domi

Certum *óbsidere* est, *úsque*, *donec* *rédiert*.

Les anciens auteurs latins mettent presque toujours l'indicatif avec *donec* « jusqu'à ce que »⁵. Cf. *Supra*, § 5, I, 1, B, b). L'influence de l'*oratio obliqua* nous paraît ici peu sensible, et l'idée de certitude, de désision bien arrêtée, exprimée par *certum est*, nous autorise à voir dans *rédiert* le futur passé. Cf. *Andr.* 311. *Contrà*, *Heaut* 148.

8. Proposition *superordonnée* au subjonctif.

La langue latine tend à mettre au subjonctif le verbe des propositions conditionnelles, temporelles et relatives subordonnées à une proposition dont le verbe est lui-même au subjonctif : c'est ce qu'on appelle l'assimilation de mode (*assimilatio modi*). Ce phénomène syntaxique qui, à l'époque classique, nous apparaît fixé et réglé dans une certaine mesure, est sujet, chez les

¹ V. 149 : Après NEC, A ajoute MIHI. HIS FRUI A hic om. (B) D¹ add. D².

— V. 150. *red ierat* corr. D².

² V. 156 : *se* om. A.

³ Deux mss. (E et D) placent ce vers après le v. 783. V. d'ailleurs la note critique d'Umpfenbach. *At*, A in ras. F. *cognoverint* BCDEFP.

⁴ *Nam* E REUCARE AD¹ QUO INSTITUERIS A *institeris* P *institueris* DE.

⁵ V. Holtze, *Synt. etc.* II, 184.

écrivains archaïques, à de capricieuses variations ¹. Encore ici, nous renonçons à donner des résultats certains; qu'il nous suffise de déclarer que, à notre avis, dans *presque tous* les exemples de la présente catégorie, nous avons affaire à des parfaits du subjonctif, non à des futurs passés.

A. Subjonctif potentiel dans la proposition principale.

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Adelph. 895-896: Et tibi ob eam rem, *si* quid usus *venerit*,
Lubens bene *faxim*.

b. La proposition subordonnée est relative.

Andr. 143: Quid *facias* illi, *qui dederit* damnum aut malum ²?

Bentley: *dederit qui*. Fleckeisen et Spengel: *qui dedit*.

» 489: Vel hoc quis non *credat*, *qui te norit*, abs te esse ortum ³?

c. La proposition subordonnée est temporelle.

Tit ex. | Il faut rapporter ici *Phorm.* 185, déjà cité *supra*, § 5, I, 1, B, b).

B. Subjonctif hypothétique dans la proposition principale.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Andr. 914-915: — *Si*, Simo, hunc *noris* satis.

Non ita *arbitrere* ⁴.

» 652: Haud istuc *dicas*, *si cognoris* vél me vel amorem meum ⁵.

C. Subjonctif dépendant de *ut*, *ne*, dans la proposition *superordonnée*.

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

Phorm. 974-975: Hisce égo illam dictis ita tibi incensám dabo,

Ut né restinguas, lácrimis *si extilláveris*.

Extilláveris doit être le subjonctif parfait, à en juger par deux exemples analogues: *Adelph.* 171: NE *móra* SIT SI INNUE-RÍM, *quin pugnus cóntinuo in mala háereat*. *Ib.* 282-283: — NE, SI *magis inritatus* SIET, *Aliqua ad patrem hoc permánet atque*

¹ V. Autenrieth, *op. cit.*, §§ 2-3 (p. 277-279).

² *Facies* DG.

³ *Credet* E *esse* om. G Donat.: « *Hoc quis (qui cod. Par.) credat (vel hoc quod non credat Ed. pr.) Ironia est.* » — « *Abs te esse natum] Et » ortum « legitur. »*

⁴ V. 915: *arbitrare* BC.

⁵ *Cognoveris* D.

ego tūm perpetuo ^{reuerim} PÉRIÉRIM. *Andr.* 200 : *Ea lége atque omine, úT, SI TE inde EXÉMERIM, ego pro té MOLAM.*

b. La proposition subordonnée est temporelle.

Heaut. 854-855 : *Et illum áiunt velle uxórem, ut quom desponderis,*

Des qui etc. ¹.

Hecyr. 694 : *Ut cum illa vivas, téstem hanc quom abs te amóveris* ².

Cf. *Andr.* 424 : *I núnciam intro, NE in mora, QUOM opus sít SIES.*

c. La proposition subordonnée est relative.

Hecyr. 859-860 : — *Utí voluptati óbitus, sermo túos, quocumque adveneris,*

Semper sít ³.

Cf. *Hecyr.* 608 : *Istúc est sápere, QUI, úBICUMQUE OPUS SÍT animum POSSIS flectere.*

D. Subjonctif dans une interrogation indirecte *superordonnée*.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Hecyr. 519-520 : *Quód si rescierit peperisse eam, íd qua causa clam me habuisse,*

Dicam, non edepól scio ⁴.

La place qu'occupe ici la proposition conditionnelle lui donnant une certaine indépendance, on pourrait prendre *rescierit* pour un futur passé.

» ~~657-568~~ : *Nam ut hic laturus hóc sít, si ipsam rem út siet resciverit,*

Non édepol clam me est ⁵.

¹ V. 854 *illam* cj. Bentley *desponderim* BCDEF²FGP.

² *Ut tu cum* D²EF.

³ V. 859 *Utí* cj. Fleckeisen. *Ut codd. sermo adventus tuus codd.* (*adventus* a été supprimé par Bothe et Fleckeisen). — V. 860 : S¹ET AD.

⁴ *Si om.* D. *íd pro qua* E QUAECAUSA A, E induxit corr. rec.

⁵ *Hic om.* F¹ add. schol. *ut sít* BC. — Conradt (*Hermes*, X, p. 103) corrige avec raison : *Nam ut hic laturus hóc S¹ET, si ipsam rem út S¹ET resciverit.* Cf. W. Wagner, dans le *Jahresbericht f. Alterthumwissenschaft* de Bursian, 1874-1875, I, p. 800.

La proposition conditionnelle se joint si intimement au subjonctif *ut* — *sit*, que *resciverit* doit être le subjonctif parfait.

II. Futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée.

L'emploi simultané du futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée repose sur une conception très-délicate de l'esprit, et ne peut être renfermé dans une règle générale. Celle qu'a posée Holtze¹ n'est applicable qu'à certains cas. Il vaut mieux analyser les différents exemples et en noter les nuances.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

En principe, le futur passé dans la proposition conditionnelle fait ressortir l'antériorité de la condition.

Heaut. 355-356 : Hic *si* quid nobis forte adversi *evenerit*,
Tibi *erunt* parata verba, huic homini verbera².

Le futur passé dans la proposition principale montre que l'action principale se trouvera réalisée aussitôt que la condition sera accomplie. — Au reste, il est douteux que *evenerit* soit le futur passé : v. la remarque sur les v. 550-554 de l'*Heaut. supra*, § 5, I, 4, A, b).

» 478-481 : Nam *si* semel tuom ánimum ille *intellexerit*,

. hui,

Quantám fenestram ad néquitiem *patefeceris!*³

Le futur passé dans la proposition principale exprime un résultat immédiat.

Andr. 213-214 : Si *senserit*, perii, áut, *si* *lubitum fuérit*, causam *céperit*_A

¹ *Synt. etc.* II, 82-83 : « Nonnunquam... utrobique futurum exactum » positum est, quod si fit, ambae actiones in idem cadunt tempus, ita ut » perfecta altera etiam altera ad finem perducta sit. »

² V. 355 : *forte nobis* D UENERIT A.

³ V. 478. *intellexerit ille* D. — v. 481 : *Quantam ei fenestram* ej.

^a
Bentley *venestrā* G NEQUITIEM A corr. rec. *nequitiam* BCDEFGP.

Qua jure, qua me injuria praecipitem in pistrinum dabit ¹.

Pour le v. 214, nous suivons la leçon de Bentley. — Au v. 213, nous maintenons les leçons des manuscrits. Conradt ² supprime *aut* :

Si senserit, perit : si lubitum fuerit, causam ceperit —

« Denn das *sentire* ist doch nur der einzige Grund für den » Herrn des Davos, diesen zu strafen. Wenn er aber auch » nur etwas merkt, ohne den Slaven überführen zu können, » so wird er doch bald, meint dieser, einen Anlass finden, ihn » seine Rache fühlen zu lassen. » Mais il nous semble que la proposition conditionnelle *si senserit* domine pour ainsi dire l'ensemble de la phrase *perit aut-ceperit*. Si le vieux Simo s'aperçoit des manœuvres de Davos, celui-ci est exposé à l'alternative : ou bien d'être châtié sur-le-champ (*perit*) ou bien, s'il plaît à son maître, d'être envoyé au moulin sous le premier prétexte venu.

Dans tous les cas, *ceperit* marque la réalisation immédiate de l'action, quand la condition (*si lubitum fuerit*) se sera accomplie.

B. La proposition subordonnée est relative.

Phorm. 516 : *Idem hic tibi, quod boni promeritus fueris, conduplicaverit* ³.

Promesse certaine. Cf. *supra*, § 3, I, 2.

REM. Dans *Andr.* prol. 10 : *QUI utramvis recte NORIT, ambas NOVERIT, norit* — *noverit* est plutôt le subjonctif parfait dans le sens hypothétique ou (potentiel), que le futur passé. *1. q. Nor. Unum*

C. La proposition subordonnée est temporelle.

Heaut. 584 : — *Hic prius se indicarit quam ego argentum effecero* ⁴.

¹ V. 213 : *si* ^{bi} *licitum* C v. 214 : *me in pistrinum* BCDEGP *quo jure quaque injuria* codd.

² *Die metrische Composition der Comödien des Terenz*, Berlin, 1876, p. 72, note.

³ *Hic* ^o D *hoc* BCEFP *bene promeritus* BCDEF GP Eugraph. in lemm. *promeritis* F.

⁴ *SI* ^v *HIC* A *SI* *induxit* corr. rec. *indicarit* E corr. E² *indicaverit* G *effero* BCD² EFGP *offero* D¹.

L'action de la proposition principale (*indicarit*) doit se réaliser avant (*prius*) celle de la proposition subordonnée (*effecero*) : de là le futur passé dans la proposition principale. Le futur passé dans la proposition subordonnée sert à circonscrire l'action future en la présentant comme réalisée, comme un fait, comme un *point* dans le temps. En effet, l'action subordonnée avec *priusquam* marque le *terme* ou le *point* en-deçà duquel doit s'arrêter l'action principale ¹.

III. Futur passé dans la proposition principale.

1. Futur simple dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Cette construction, qui semble renverser le rapport logique, le rapport normal des deux propositions, s'explique par ce que nous avons dit du *futur passé en apparence absolu*, § 4, III, surtout 1, *b*. Le futur passé dans la proposition principale ne renferme pas l'idée d'antériorité — ce qui serait absolument illogique —, mais il exprime le résultat immédiat de la réalisation de l'action subordonnée.

Andr. 397 : Sed *si* te aequo animo férre accipiet, négligentem feceris.

Adelph. 817-819 : — Haec *si* voles.

In ánimo vere cógitare, Démea,

Et mihi ét tibi et illis *démperis* moléstiam.

REM. Dans *Phorm.* 229-230, *ero subcenturiatus* est en réalité un futur simple.

2. Indicatif présent dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

On sait qu'en latin l'indicatif présent peut semplacer le futur dans une proposition conditionnelle; cette proposition n'en renferme pas moins au fond une idée future. Le futur passé dans la proposition principale a le même sens que le *futur passé absolu* (V. § 3), c'est-à-dire il exprime la certitude, l'imminence de la réalisation de l'action principale : c'est un futur plus énergique que le futur simple.

¹ C'est ce qui explique la tendance du latin à mettre dans ce cas le futur passé, qui serait complètement illogique si on l'envisageait comme futur antérieur.

Heaut. 107-108 : — Sed *si id non facis,*

Ego quód me in te sit fácere dignum *invénero* ¹.

Menace qu'on mettra certainement et sans retard à exécution.

Adelph. 127 : Ah, *si pergis, abiero.*

Menace qu'on est disposé à exécuter sur-le-champ.

Sommaire.

- § 1. Introduction. — Le futur passé dans la langue latine.
- § 2. Analyse de la notion du futur passé. — Division du sujet.
- § 3. Le futur passé absolu. — Il exprime.
- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| I. La certitude | } | de la réalisation d'une
action future. |
| II. L'imminence (et la facilité) | | |
- § 4. Le futur passé en apparence absolu.
- I. Il exprime la réalisation probable d'une action future.
- II. Il tient lieu d'une proposition conditionnelle ou temporelle (*parataxis*).
- III. Il exprime le résultat d'une autre action future ou il qualifie celle-ci dans son résultat.
- § 5. Le futur passé relatif.
- I. Futur passé dans la proposition subordonnée.
1. Futur simple dans la proposition principale.
 - A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
 - B. » » temporelle.
 - C. » » relative.
 2. Indicatif présent dans la proposition principale.
 - A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
 - B. » » temporelle.
 3. Parfait dans la proposition principale.
 - La proposition subordonnée est conditionnelle.
 4. Impératif dans la proposition principale.
 - A. La proposition subordonnée est conditionnelle.
 - B. » » temporelle.
 - C. » » relative.
 5. Gérondif et participe futur avec *esse* dans la proposition principale.

¹ (EGOQUODME) IN A *sit in te* E.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

6. Le verbe principal est sous-entendu.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

7. Proposition infinitive superordonnée (*oratio obliqua*).

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

B. » » temporelle.

8. Proposition superordonnée au subjonctif.

A. Subjonctif potentiel dans la proposition principale.

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

b. » » relative.

c. » » temporelle.

B. Subjonctif hypothétique dans la proposition principale.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

C. Subjonctif dépendant de *ut*, *ne*, dans la proposition superordonnée.

a. La proposition subordonnée est conditionnelle.

b. » » temporelle.

c. » » relative.

D. Subjonctif dans une interrogation indirecte superordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

II. Futur passé dans la proposition principale et dans la proposition subordonnée.

A. La proposition subordonnée est conditionnelle.

B. » » relative.

C. » » temporelle.

III. Futur passé dans la proposition principale.

1. Futur simple dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

2. Indicatif présent dans la proposition subordonnée.

La proposition subordonnée est conditionnelle.

Additions et corrections.

Le présent travail, plusieurs fois interrompu par nos occupations ordinaires et par différentes circonstances, offre, nous l'avouons franchement, certaines inégalités dans le fond et dans la forme. Le plan en était déjà tracé et les matériaux rassemblés il y a environ deux ans. Mais, dans le

cours de notre étude, bien des difficultés, bien des doutes que nous n'avions pas pressentis, se sont élevés; manquant souvent des ouvrages nécessaires, nous avons dû en ajourner la solution; enfin, dans nos lectures répétées de Térence, nous avons rencontré parfois des exemples qui nous avaient d'abord échappé. Les *additions et corrections* effaceront quelques-unes des déficiences de notre essai. Puissent nos lecteurs l'accueillir avec autant d'indulgence qu'il nous a coûté de peine!

§ 3. *Le futur passé absolu.* — Nous avons le futur passé absolu marquant la certitude (I) dans :

Heaut. 621 : Ne ista hèrele magno jám conatu mágnas nugas *dixerit* ¹.

On peut hésiter entre le futur passé et le subjonctif parfait dans le sens de l'impératif ² :

Andr. 892 : Adducti qui illam civem hinc dicant : *viceris* ³.

Adelph. 436-437 : — illum curo unum : ille ad me attinet,
Quando ita volt frater : de istoc ipse *viderit* ⁴.

Telle est la ponctuation de Fleckeisen et d'Umpfenbach; il faut alors sous-entendre la répétition de *unus* avec *ille* pour que l'idée soit claire (cf. v. 138 : UNUM *vis curem*), et c'est ce qui a amené Bentley à conjecturer : *illum curo : unum illud ad me attinet, etc.* Il nous paraît préférable de mettre un point après *attinet* et une virgule après *frater*; et c'est aussi de cette manière que Donat coupe la phrase (V. sa note sur le v. 436). Celle-ci y gagne certainement en clarté. Cf. v. 131-2 : *nam curare ambos propemodum Reposcere illumst quem dedisti.*

Nous avons évidemment le subjonctif dans le sens de l'impératif, avec une négation, dans :

Andr. 392-393 : — *nec tu ea causa minueris*:

¹ *Jam magno DG magno cum conatu Eugraph.*

² D'après Loch (*Z. gebrauch d. Imperat. bei Plaut.* Memel 1871), le subjonctif parfait dans le sens de l'impératif — sans négation — ne se trouve que deux fois dans Plaute (d'après Dziatzko, note sur le v. 265 du *Phormion* dans le *Krit. Exeg. Anhang* de son édition, une fois seulement. Cf. Brix ad *Mil. Gl.* v. 807).

³ ILLAMHIM (?) A *hinc civem* D (suivi par Umpfenbach).

⁴ V. 436 : ADMEAT *tinet* A *tinet* add. corr. rec. — v. 437 : ITAUSITAULT
A VOSITA induxit corr. rec.

Haec quae facis.. —

Hec. 79 : — si non quaeret, *nullus dixeris.*

§ 4. *Le futur passé en apparence absolu.* — (III, 1, a) ajoutez :
Heaut. 676 : Quid si hóc nunc sic incípíam? nil est. Quid,
sic? tantumdem égero ¹.

§ 5. *Le futur passé relatif.* — (I, 1, A, a) : Dans la note sur
le v. 774 de l'*Andr.*, au lieu de « hercle se trouve... une fois seu-
» lement (*Adelph.* 975) à la 1^e place, » lisez : «... deux fois seu-
» lement (*Adelph.* 975 et *Heaut* 761).. » — (I, 2, A, a) ajoutez :
Hecyr. 608-609 : Istúc est sapere, qui úbicumque opus sit áni-
mum possis fléctere,
Quod faciundum sit póst fortasse idem hoc nunc si
feceris ².

Le v. 609, tel que le donnent les manuscrits, ne peut être scandé. Bentley écrit : *Quód sit faciendum fortasse póst, idem hoc nunc si feceris.* Fleckeisen dans son édition met ce vers entre crochets comme interpolé. Il a conjecturé récemment (*N. Jahrb. f. Phil.* Tome 113, p. 537-538) :

Quód faciendum sit post fortasse, idem hoc nunc feceris SI(C
ULTRO).

Et au v. précédent il écrit *possit.* Conradt ³ propose :

Quód faciendum sit post fortasse, idem hoc nunc feceris tua sponte.

Ce changement, qui cadre avec les idées ingénieuses de l'auteur sur la composition métrique des *Cantica* de Térence, ne nous semble pas heureux au point de vue du style et de la grammaire. Le futur passé *feceris* marquerait ici la réalisation certaine de l'action (*Der Satz ist nun selbstständig* : « Du

ⁱ *Quod si* D corr. D² *quod si* G *nunc* ^{sic} B *sic* add. schol. *nunc* D
nunc om. E *QUIDSISIC* A cum rell. *tantundem, antu* in ras D.

^{sit}
² V. 608 : *opus* || || D corr. D² *animū ex animus* P *possit* Ad (et Umpfenbach) *possis* les autres mss. et Donat. in lemm. (Bentley et Fleckeisen). — V. 609 : *quid* F *FACIENDUMEST* A corr. A¹ *faciendum sit* D corr. D² *faciundum sit* F et Donat. *sit faciundum* B CEP *PÓSTFORTASSE* ABCEP *fortasse post* DE *si* || D *si nunc* E.

³ *Die metrische Composition, etc.* p. 185-186.

wirst jetzt freiwillig thun, was u. w. ») : ce qui n'est pas du tout conforme à la situation. Nous devons conserver le *si* à tout prix : *istuc* annonce et résume la proposition conditionnelle *si-feceris*, qui est en réalité le sujet de la phrase. Cette construction, que Conrardt qualifie de « schwerfällige und ungelenke, » à cause de l'intercalation de *qui* — *flectere*, ne doit pas nous surprendre même dans Térence ; on sait combien les anciens auteurs latins renferment de phrases de ce genre. Nous conjecturons :

Quod faciundum sit póst fortasse idem hoc TU nunc si feceris.

Nous avons ainsi un octonaire iambique. L'opposition que réclame Conrardt entre l'idée de nécessité marquée par *faciundum* et celle d'une action libre et spontanée, est suffisamment indiquée par *tu* (= « soi-même », et comme la personnalité, la personne agissante, est opposée à une force, à une nécessité extérieure, on peut traduire « par toi-même, de ton propre » gré, de ton propre mouvement. »)

Il nous reste à préciser le rapport du futur passé dans la proposition subordonnée avec l'indicatif présent de la proposition principale. Celle-ci énonce un jugement vrai, ou donné pour tel, *dans tous les temps* : de là, l'indicatif présent. Mais ce jugement ne recevra son application en fait que *dans l'avenir*, lorsque l'action exprimé par *si-feceris* se sera réalisée. Donc, en définitive, le futur passé se trouve en rapport avec une idée future. Comparez ce que nous avons dit sur *Heaut.* 437-438. — (I, 2, A, b) ajoutez :

Andr. 565 : Qui scis ergo istuc, nisi periculum feceris ^{1?}

Si *feceris* est le futur passé — ce qui est vraisemblable —, nous pouvons expliquer l'emploi de l'indicatif présent dans la proposition principale de la même manière que pour *Eun.* 901-902, savoir : par une ellipse. *Qui scis* « comment peux-tu le savoir ? » équivaut à « tu ne le sais pas » — *nisi periculum feceris* » à moins que tu n'en aies fait l'expérience » — s. ent. « alors tu le sauras. » On voit que le futur passé est encore ici en rapport avec une idée future. »

P. THOMAS.

Extrait de la *Revue de l'Instruction Publique.*

Tome XXI. 1^e Livraison.

88901

LL
T316
.Yt

Terence
Thomas, Paul
La syntaxe du futur passé dans Terence.

DATE.

NAME OF BORROWER.

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

